

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 5<sup>e</sup> Législature

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 44<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 7 Novembre 1973.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5267).

Agriculture et développement rural. — F. O. R. M. A. — B. A. P. S. A. (suite).

M<sup>l</sup>l. Bayou, Simon, Rossi, Beucier, Villon, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural; Richard, Pignon, Tissandier, Daillet, Gaudin, Rolland, Baudouin, Boulay.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5281).

PRESIDENCE DE M. PIERRE ABELIN,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f)

#### LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

#### AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL,

F. O. R. M. A. et B. A. P. S. A. (Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Mesdames, messieurs, le 3 mai dernier, au moment de conclure mon intervention viticole, j'adressais un appel solennel à M. le ministre de l'agriculture. Je lui disais,

en réclamant les mesures appropriées pour assurer la santé du marché :

« Il est temps encore. Songez à ce que serait le sort des viticulteurs si, l'an prochain, l'impréparation, l'oubli, l'injustice se liguait contre eux pour les replonger dans le marasme qu'ils ont éprouvé depuis si longtemps et qu'ils ne méritent pas. »

Comme nous le craignons, cet appel n'a pas été entendu. Si, au cours de la dernière campagne, les prix ont atteint pendant quelques mois des niveaux assez corrects, à la suite des mauvaises récoltes enregistrées en même temps en France et en Italie, nous voilà de nouveau aux prises avec des cours de misère qui s'établissent aux environs de 8,50 francs le degré hectolitre.

Le Gouvernement qui, répétons-le, n'était nullement responsable de l'amélioration des mercuriales du printemps dernier, n'a pas su ou n'a pas voulu profiter du répit que lui accordait la nature. Le résultat ? vous le connaissez, il est détestable.

Le vin fait vivre deux millions de Français. Si quelques-uns d'entre eux, privilégiés, sont assurés d'une situation florissante dans des régions où la chaptalisation est autorisée, la grande majorité des viticulteurs, notamment ceux du Midi, sont plongés depuis 1958, sauf quelques éclaircies, dans une crise désespérée et permanente qui ruine toute l'économie.

Pourtant, à la suite de longs efforts persévérants, ils ont su, en régénérant leur vignoble, produire des vins naturels de qualité irréprochable. Mais cette volonté de toujours mieux faire n'a pas été récompensée, je le répète.

Autre paradoxe : si le vin rapporte, en moyenne, plus de deux milliards de francs de taxes indirectes par an au Trésor, ce qui est loin d'être négligeable, c'est au détriment de ceux-là mêmes qui, par leur travail, contribuent à l'enrichissement de la nation, tout en demeurant eux-mêmes dans la gêne.

Où en sommes-nous à ce jour ?

On sait, à présent, que les promesses solennelles faites l'an passé, à pareille époque, à Montpellier, par le ministre de l'agriculture, n'étaient, comme l'on dit, que des « paroles verbales » préélectorales, d'aucuns ajoutent des mesures de diversion.

En fait, elles n'ont abouti qu'à faire fixer à Bruxelles le prix d'orientation du vin, pour la campagne qui commence, avec une augmentation dérisoire de 1 p. 100.

Alors que le coût de la vie a crû, en un an, de plus de 10 p. 100 et que la viticulture s'effraie de la montée redoutable de ses prix de revient, alors que l'Etat lui-même crée la vie chère, en majorant les prix des produits ou des services qu'il contrôle, cette augmentation de 1 p. 100 du prix d'orientation est plus qu'une absurdité et qu'une iniquité, c'est un mauvais coup porté par le Gouvernement aux vignerons de notre pays.

Passant de 8,05 à 8,13 francs le degré hectolitre, le prix d'orientation du vin est donc fixé, à un franc près, au niveau de 1958. Cette remarque se passe, hélas, de commentaires.

J'accuse donc, du haut de cette tribune, le Gouvernement de notre pays, de promouvoir lui-même cette baisse sur un produit qui n'est en rien responsable, et pour cause, de la cherté de la vie.

Les preuves, les voici : la responsable de cette misérable majoration de 1 p. 100 est certes la commission de Bruxelles. Mais elle est présidée par M. Ortoli, ancien ministre français et, en l'occurrence, monsieur le ministre, vous n'avez pas usé de votre droit de veto.

Alors que le marché européen était largement approvisionné, avec des stocks à la propriété dépassant cinquante millions d'hectolitres, la France a laissé entrer chez elle près de dix millions d'hectolitres de vins italiens et africains.

Non seulement elle n'a pas appliqué les clauses de sauvegarde intra et extracommunautaires qui auraient dû stopper cette véritable invasion, mais elle a demandé et obtenu à Bruxelles une diminution de 70 p. 100 des droits de douane frappant les vins algériens et de 40 p. 100 pour les vins marocains, tunisiens et turcs.

Au lieu de réclamer l'égalisation des aides et des charges sur le vin à l'intérieur de la Communauté économique européenne, comme le veut le traité de Rome de 1957, la France a maintenu, en matière fiscale des différences outrancières.

En Allemagne fédérale, le vin ne paie pas de droits de circulation mais acquitte une seule T.V.A. de 11 p. 100, avec une ristourne de 5 p. 100 aux viticulteurs. En Italie, il supporte une simple T. V. A. de 6 p. 100.

Dans notre pays, le vin est soumis à une double fiscalité : 9 francs par hectolitre de droits de circulation et une T.V.A. de 17,6 p. 100, alors que les autres produits agricoles sont taxés à 7 p. 100.

Cela veut dire que le vin, qui est payé quatre-vingt-dix centimes le litre au producteur et vendu deux francs au consommateur, supporte quarante-cinq centimes de taxe, soit la moitié de son prix de départ.

Le retour à une fiscalité de douze centimes le litre, comme en 1958, permettrait donc d'augmenter très sensiblement le prix à la production, tout en diminuant à la consommation.

Mais jamais le pouvoir qui nous dirige n'a voulu prendre cette mesure profitable à la fois aux paysans et aux citoyens et conforme aux directives européennes, telles qu'elles devraient être appliquées.

Autre facteur de baisse : monsieur le ministre, vous venez de faire fixer à 7,50 francs les warrants de la présente campagne, alors que les prix de vente à la consommation sont calculés sur un prix théorique à la production de 11 francs le degré hectolitre, au moment même où il est payé 8,50 francs au vigneron. La spéculation peut s'en donner à cœur joie et elle n'y manque pas !

Si j'ajoute que les caves coopératives subissent les méfaits de la patente et que les aides au stockage, dont vous avez vous-même, l'année dernière, évalué l'importance à 20 p. 100 du revenu du viticulteur, n'existent plus, je puis donc vous demander, monsieur le ministre : « Qui défendez-vous ? »

Oh ! Je sais bien : si vous êtes plus que parcimonieux dans vos attentions à l'égard de la viticulture, vous n'êtes pas avare de déclarations !

Je rappelais tout à l'heure celles de Montpellier, à l'automne dernier. Plus récemment, le 6 octobre dernier, toujours à Montpellier, vous avez recommencé. Vous avez dit, si j'en crois la presse régionale : « La hausse actuelle est en grande partie artificielle. Elle est provoquée par le gros négociant qui spéculé sur une bonne récolte, en qualité et en quantité. »

Vous avez ajouté : « Cette baisse présente deux inconvénients : le premier est d'ordre social, le second risque de mettre en cause le plan de relance. »

Vous avez dit encore, en parlant des multiples sollicitations dont vous étiez l'objet de la part des milieux professionnels qui voulaient obtenir l'autorisation de faire entrer en France des vins algériens : « Je les ai mis à la porte de mon bureau, au sens propre du terme. »

Qui, mais où sont vos actes ? Le prix du vin continue de baisser et les vins algériens arrivent chez nous en plus grande quantité que l'an passé — près de 400.000 hectolitres au mois d'août dernier — plus les vins d'Italie et d'autres pays, soit un volume total de plus de 800.000 hectolitres pour ce seul mois.

Je pourrais pousser encore ma démonstration et vous parler des crédits insuffisants affectés à la viticulture par le F. O. R. M. A. Les viticulteurs ne sont point jaloux des autres agriculteurs, ils réclament seulement une égalité de traitement, mais ils sont loin du compte.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous faire part de quelques réflexions que j'ai entendues dans nos vignes et dans nos villages.

Cette année, chacun reconnaît la belle qualité naturelle de nos vins méridionaux. On ne peut donc prétendre qu'ils aient besoin des vins algériens ou italiens. Ce serait plutôt le contraire ! Donc, si vous laissez importer des produits extérieurs, c'est que vous voulez écraser les cours.

Notons, au passage que, plus réaliste que la France, et plus qu'elle soucieuse de défendre ses viticulteurs, l'Italie a pratiquement fermé ses frontières aux vins algériens.

Au 31 août dernier, les stocks à la propriété, en France, étaient de 17.600.000 hectolitres, alors qu'ils sont négligeables en Italie et que, pour toute l'Europe, ils se situent aux environs de 26.000.000 d'hectolitres.

Avec une récolte prévue aux environs de 72.000.000 d'hectolitres pour 70 millions de besoins, la campagne française est équilibrée. Elle n'exige nullement des importations dont l'absence d'ailleurs ferait que les stocks, au 31 août prochain, seraient du même ordre que cette année.

Les prix italiens qui, l'an passé, étaient de 30 p. 100 supérieurs aux nôtres, sont toujours au-dessus — je tiens les chiffres à votre disposition — donc nos prix doivent augmenter pour se mettre au diapason. Il ne peut y avoir deux vérités différentes de part et d'autre des Alpes.

Monsieur le ministre, je vous le dis, tout net : cessez de n'offrir aux viticulteurs que des solutions à long terme qui, même si elles présentent quelque intérêt, ne résolvent en rien les problèmes du jour. Il faut d'abord vivre aujourd'hui.

Il faudrait donc, de toute urgence :

Reviser le prix d'orientation et de le fixer à un niveau qui assure au vigneron et à sa famille un juste revenu, en actualisant ce prix par rapport à 1958, aux environs de 12 francs ;

Fixer un prix de déclenchement supérieur à 9 francs ;

Faire du prix de référence un vrai rempart contre les importations des pays tiers ou assimilés ;

Mettre en place la procédure des contrats de stockage avec les primes revalorisées ;

Accorder la garantie de bonne fin par la distillation automatique en cas de chute des cours au-dessous du prix plancher ;

Soutenir le marché par le blocage provisionnel, l'échelonnement des sorties, le financement et l'assainissement comme le prévoyait l'ancien statut viticole et selon le vœu de la charte conçue, il y a deux ans, dans un grand élan d'unité constructive, après tant de malentendus ;

Interdire les importations qui perturberaient notre marché intérieur ou celui de la C. E. E., et, pour cela, utiliser quand il convient les clauses de sauvegarde prévues ;

Refuser l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun où ses trente millions d'hectolitres, produits à bas prix, nous porteraient un coup mortel ;

Abaisser la fiscalité frappant le vin au niveau de celle qui s'applique dans les autres pays de la C. E. E. et, en France, aux autres productions agricoles ;

Supprimer la patente à laquelle sont assujetties les caves coopératives de vinification ;

Aider la coopération et l'exploitation familiale ;

Assurer aux sinistrés une véritable garantie contre les calamités agricoles qui les frappent ;

Protéger et de payer correctement la qualité en favorisant l'épanouissement et la promotion de tout l'éventail de nos vins : A. O. S., vins de l'article 26, vins du pays, V. D. Q. S., A. O. C., V. D. N. ;

Appliquer strictement le décret qui interdit les coupages entre les vins français et les vins étrangers.

Il faut enfin débarrasser le marché commun viticole de toutes les dérogations et de tous les artifices qui le défigurent. Ce marché doit cesser d'être un système fructueux entre les mains de la seule spéculation pour devenir un outil efficace au service des viticulteurs.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques dont je tenais à vous faire part, dans le peu de temps dont je dispose, en faveur des viticulteurs français et, plus particulièrement, de ces viticulteurs méridionaux qui ont été trop longtemps les mal-aimés de la France et qui ne veulent pas devenir les parias de l'Europe.

Las des promesses fallacieuses et des diversions habiles, ils aspirent à vivre décemment, comme les autres catégories de Français, du fruit normal de leur travail.

Monsieur le ministre, il est grand temps que vous mettiez enfin vos actes en accord avec vos paroles et que vous défendiez vigoureusement la viticulture jusqu'à présent trop souvent victime de la politique détestable du Gouvernement. Il est grand temps ; bien plus, à mon sens il n'est que temps ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Simon.

**M. Jean-Claude Simon.** Monsieur le ministre, les quelques réflexions qu'au nom du groupe des républicains indépendants je présenterai sur le budget que vous nous soumettez aujourd'hui, veulent simplement être l'expression de l'empirisme, du réalisme, de la pratique. Elles veulent surtout être une interrogation venant montrer des conceptions parfois trop théoriques.

En effet, comment notre bon sens ne serait-il pas heurté quand les statistiques affirment que le revenu moyen d'un agriculteur picard est dix-huit fois supérieur à celui d'un agriculteur du Limousin ou d'Auvergne — ce qui n'est flatter ni pour vous ni pour moi, monsieur le ministre — et que 70 p. 100 des aides à l'agriculture profitent à 20 p. 100 seulement des agriculteurs ? Comment, alors, ne pas dire que l'on ne prête et que l'on ne donne qu'aux riches, et que les aides de l'Etat en la matière ne sont que sources de déséquilibres et d'injustices ?

L'année dernière, au cours de la discussion budgétaire, vous avez annoncé, monsieur le ministre, comme imminente la parution de cette carte scolaire tant attendue. L'imminence dure toujours ! Comment ne pas douter du sérieux et du bien-fondé de la doctrine en matière d'enseignement agricole devant ces lenteurs et ces hésitations qui vous font aujourd'hui nous présenter un budget de l'enseignement agricole non seulement discutable mais discuté ?

Plus récemment, M. le Premier ministre a annoncé l'extension de la prime à la vache à toutes les régions classées zones de montagne. Le bon Auvergnat que je suis se réjouit d'une manne providentielle qui va bénéficier à la majorité des agriculteurs de son département. Mais le bon administrateur local que j'essaie d'être a fait le compte pour son canton et il s'est aperçu que cette aide allait représenter quelque deux millions de francs

par an, c'est-à-dire le double du produit des impôts locaux de toutes les communes de ce canton. Dans la Haute-Loire, dont je suis le président du conseil général, elle dépassera vingt millions de francs. Et je me suis plu à rêver, monsieur le ministre, qu'avec ces sommes nous aurions pu combler rapidement et définitivement tous ces retards en matière d'infrastructures qui paralysent les collectivités locales, qu'il s'agisse des adductions d'eau, de la voirie, de l'électricité, des constructions collectives, du déneigement, des aménagements scolaires. Nous aurions pu aussi assurer la gratuité du ramassage scolaire, réduire les éloignements si néfastes à la campagne, mais, surtout, nous n'aurions pas créé une nouvelle injustice à l'égard d'autres catégories du monde rural déjà pénalisées, ne serait-ce que dans la répartition des bourses scolaires.

Le terme même de « vaches tondeuses » ne porte-t-il pas en lui une impression de désertification contraire au principe de l'aménagement rural ?

Par ces quelques exemples, je n'entends pas donner à certains, plus soucieux d'opposition systématique que de suggestions constructives, l'occasion de relever quelque dissension à l'intérieur de la majorité. Il n'est pas question de nier les efforts très importants que l'Etat et vous-même, monsieur le ministre, avez faits en faveur de l'agriculture.

Certes, et à juste titre, nombre de nos collègues n'ont pas manqué et ne manqueront pas de vous faire remarquer les insuffisances ou les défaillances dans tel ou tel secteur.

Mais, au moment où l'on fait beaucoup pour le remembrement des terres, n'est-il pas urgent de remembrer, de restructurer nos idées, nos conceptions, notre philosophie même en matière d'aménagement rural ? N'est-il pas urgent de revoir ces aides parcelaires et donc inefficaces, ces aides sectorielles et donc sources d'injustices ? N'est-il pas urgent de concevoir un aménagement rural global, seul capable de réduire un exode sur lequel tout le monde se contente de pleurer, de le concevoir en fonction de l'espace rural même et non plus, comme jusqu'à présent, selon les impératifs, les besoins, voire les plaisirs de la grande ville ?

Je suis sûr que j'exprime ainsi non seulement la pensée du G. E. P. A. K. — le groupe d'étude parlementaire d'aménagement rural — mais aussi la pensée de nombre de mes collègues appartenant à tous les groupes, et surtout celle de tous les vieux routiers de l'aménagement rural qui, pendant trop longtemps, ont souffert dans leur action et dans leur conviction d'une incompréhension malheureusement plus souvent philosophique que politique.

Cependant, monsieur le ministre, si les regrets peuvent conduire à la réflexion, ce sont les suggestions qui doivent guider l'action. Or que nous apprend un survol, hélas trop sommaire, trop schématique de la France rurale ?

Nous distinguons : premièrement, les régions qui possèdent l'agriculture la plus riche et paradoxalement la plus aidée, où le revenu agricole seul crée un niveau de vie non seulement convenable mais souvent fort enviable ; deuxièmement, les régions, beaucoup moins nombreuses, qui, pour répondre au besoin d'évasion des citadins, ont investi, à juste titre, dans le domaine touristique, le tourisme venant alors conforter une agriculture souvent défaillante ; troisièmement, les autres, qui sont le plus grand nombre puisqu'elles représentent plus de la moitié du territoire, dans lesquelles le diptyque agriculture-tourisme n'est pas suffisant ; dans ces dernières dont fait partie la montagne économique, par opposition à la montagne touristique, c'est seulement le trépied agriculture-tourisme-ateliers industriels adaptés qui peut assurer le maintien de l'équilibre, garantir la permanence des services sociaux, du commerce et de l'artisanat tout en empêchant de franchir le seuil de désertification au-delà duquel nous savons bien qu'il n'est plus possible d'agir.

Je le répète, pour être efficace, l'aménagement rural doit être global, c'est-à-dire faire bois de tout ce qui se présente localement : agriculture, tourisme, commerce, artisanat, petits ateliers industriels.

Pour être réaliste, l'aménagement rural doit partir non pas d'en haut, mais de la base, de ce noyau élémentaire que constitue la micro-région économique polarisée sur son bourg-centre, pourvue des services primaires qui permettent une vie, une « irrigation » de la campagne environnante. Pour que l'aménagement rural soit sérieux, cette micro-région économique doit s'insérer sur les services « secondaires » de la ville moyenne, qui elle-même doit trouver son aboutissement dans les services « supérieurs » de la ville régionale.

Mais, monsieur le ministre, un aménagement rural global suppose quelques conditions minimales.

Premièrement, le maintien du service public s'impose. La disparition du percepteur ou du postier dans un bourg-centre n'est pas aussi grave en elle-même que dans ses effets multi-

PLICATEURS. Personne ne songe à supprimer le réseau de la R. A. T. P. dont le déficit représente 40 p. 100 de celui qu'entraînent les 10.000 kilomètres de voie ferrée qu'il est question de supprimer, suppression qui se traduirait pour la S.N.C.F. par une économie de 220 millions seulement. (Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.)

Deuxièmement, monsieur le ministre, ne jugez-vous pas nécessaire d'en terminer définitivement par des dotations spéciales, avec ces besoins en infrastructures élémentaires de voirie et d'adductions d'eau qui paralysent et interdisent toute action ? Comment voulez-vous demander à un maire rural de procéder à des investissements productifs, alors qu'il est obnubilé par les problèmes d'infrastructure, lesquels lui interdisent de penser à des réalisations plus rentables.

Troisièmement, au lieu de se laisser aller à ce scepticisme, que les exemples concrets et durement acquis à la base — j'en sais quelque chose — devraient éliminer à tout jamais, il est nécessaire de promouvoir, d'encourager, d'aider la création en milieu rural d'emplois extra-agricoles et extra-touristiques. Quelle en est l'importance ? Dans un petit bourg-centre, l'implantation d'un atelier occupant de dix à quinze personnes, c'est la survie de tout le bourg, de tout l'environnement, de toute l'agriculture.

Par obligation, monsieur le ministre, on a fait beaucoup pour la grande ville. Récemment, M. Olivier Guichard, par l'institution d'un système de contrat a voulu marquer la volonté du Gouvernement de développer les villes moyennes. Ne pourrait-on imaginer la mise en œuvre d'un contrat analogue entre l'Etat et les micro-régions économiques ? Ainsi serait reprise l'expérience des secteurs pilotes d'aménagement rural, très prometteuse et trop vite abandonnée. Telles sont les quelques réflexions que, non pas en théoricien mais en praticien, je voulais exprimer au nom de mes amis républicains indépendants.

Monsieur le ministre, il n'y a pas si longtemps j'ai reçu une lettre de votre ministère. A l'en-tête « Ministère de l'agriculture », avait été soigneusement ajouté à la machine à écrire : « et du développement rural ». Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant, lorsque votre stock de papier sera épuisé (Sourires), d'inverser cet intitulé pour adopter le titre : « Ministère du développement rural et de l'agriculture », tant il est vrai que, de plus en plus, la prospérité de notre agriculture passe par le développement rural. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Rossi.

**M. André Rossi.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un laps de temps aussi bref, plutôt que de me livrer à un survol nécessairement superficiel de l'ensemble d'un budget aussi complexe, que celui de l'agriculture, je préfère me limiter à un problème qui intéresse et préoccupe particulièrement notre groupe, celui de l'enseignement agricole.

Vous avez vous-même déclaré devant la commission, monsieur le ministre, que, dans ce domaine, votre budget était un budget d'attente et qu'il en serait ainsi jusqu'à ce que votre ministère définisse une doctrine.

Malheureusement, cette attente se traduit, cette année, par une diminution des crédits de paiement de 25 p. 100 qui, jointe aux minoration successives des années 1970 et 1971 — pour ne citer que les exercices les plus notables — amène beaucoup de gens à se demander si nous ne sommes pas déjà très engagés dans la voie d'un certain démantèlement de l'enseignement agricole et si, même, le choix d'une nouvelle doctrine ne risque pas de se trouver hypothéqué par une situation acquise.

Nous sommes, en effet, très loin de la loi du 2 août 1960 et des espérances qu'elle portait. A l'époque, il avait été prévu de créer une pédagogie adaptée au monde rural et qui, loir, de créer un enseignement ségréatif, devait assurer un équilibre harmonieux entre la connaissance technique et la formation générale, permettant ainsi aux jeunes ruraux de conserver jusqu'à la fin de leurs études le choix entre l'accès à la profession et l'entrée dans le système général d'enseignement.

Le virage a été amorcé en 1969 — avant votre arrivée au ministère, je tiens à le préciser — époque à partir de laquelle les autorisations de programme ont diminué régulièrement, passant de 229 millions à 75 millions de francs cette année.

Vous reconnaissez que tout le monde, qu'il s'agisse des enseignants, des familles ou de la profession, a le droit de s'inquiéter et de se demander si on n'est pas en train de créer les conditions d'un transfert vers le ministère de l'éducation nationale.

Sans vouloir faire un procès d'intention, je dirai qu'on se trouve dans une situation un peu analogue à celle qu'on connaît dans le domaine du téléphone où l'Etat a pris de tels retards que le recours au secteur privé apparaît à certains comme le seul moyen d'y remédier. N'entend-on pas affirmer, à défaut de propositions précises, que la privation du service s'impose, alors que, comme vous le savez, nous considérons que ce serait une anomalie.

Ici, il n'est pas question de privatisation, mais de transfert de ministère à ministère, et beaucoup de choses inquitent dans le domaine de l'enseignement agricole.

Il y a d'abord cette carte scolaire dont on parle depuis quatre ans et qui n'est toujours pas publiée. Cela permet à l'administration de refuser toute construction nouvelle, sauf peut-être dans l'enseignement supérieur où — je dois le reconnaître — la situation est moins mauvaise que dans l'enseignement technique agricole. Pour celui-ci, nous sommes loin du projet de 1960 qui prévoyait la création, en dix ans, de 92 lycées, 400 collèges agricoles masculins et 250 collèges agricoles féminins. Le nombre de ces établissements atteint à peine 430.

Que dire, monsieur le ministre, des problèmes de fonctionnement, et particulièrement de personnels ? Pour l'intendance et la surveillance générale, les indices sont inférieurs à ceux de l'éducation nationale. De même, pour les professeurs techniques adjoints, à rémunération égale, le service est de trente-six à quarante heures contre vingt et une à vingt-six heures pour leurs homologues de l'enseignement technique, sans parler d'un auxiliaire nombreux qui, en raison de la cadence annuelle des titularisations, est en train de perdre tout espoir.

La situation est également anormale — c'est peut-être une question de détail, mais elle a son importance — dans le mandatement de la rémunération des heures supplémentaires, opération qui prend des semaines, voire des mois. Quant aux reclassements, certains ne se réalisent qu'au bout de quatre ans !

Je pourrais allonger la liste des problèmes catégoriels, mais faute de temps, je me bornerai, monsieur le ministre, à appeler votre attention sur les difficultés d'intégration à l'éducation nationale que rencontrent certains professeurs des classes de troisième et de quatrième du cycle long qui sont actuellement en voie de disparition.

En conclusion, quelle destinée prépare-t-on à l'enseignement agricole ?

Qu'on ne nous parle pas d'économies, ou de rentabilité. Notre rapporteur a fait une excellente étude qui démontre que le coût d'un élève dans l'enseignement agricole est pratiquement identique à celui d'un enfant relevant de l'éducation nationale, que ce soit en équipement ou en fonctionnement.

Qu'on ne nous parle pas d'un enseignement ségréatif, puisque 34 p. 100 des enfants ne viennent ni de l'agriculture ni du monde rural.

Qu'on ne nous dise pas non plus que la diminution des effectifs du monde agricole justifierait une réduction des dimensions de l'enseignement agricole, puisqu'en France 8,24 p. 100 des chefs d'exploitation ont reçu une formation — le plus souvent grâce à la loi de 1960 — contre 75 p. 100 en moyenne dans les autres pays de la communauté économique européenne, l'Italie mise à part.

Quelle réponse apporterez-vous à cette sorte de désintéressement qui depuis cinq ou six ans frappe notre enseignement agricole ? Le ministre le considère-t-il comme une charge qui alourdit son budget et rend chaque année plus difficiles les fameux arbitrages budgétaires ? Certains estiment qu'en envoyant les jeunes gens dans les lycées ou les collèges techniques — où seraient prévues des options agricoles — on favoriserait ainsi la réorientation d'un plus grand nombre d'élèves vers les techniques industrielles, accélérant ainsi l'exode rural.

Telles sont les questions que notre groupe se pose. Par avance, il répond qu'il ne peut accepter que se perpétue une attente qui, en fait, conduit au démantèlement d'une forme d'enseignement auquel il est attaché. Il souhaite qu'au cours de cette session vous acceptiez, monsieur le ministre, non pas de répondre à une simple question orale, mais d'engager un véritable débat. Cent mille enfants sont concernés, le problème mérite donc une discussion approfondie. Nous pourrions alors échanger nos points de vue. Nous avons mis beaucoup d'espoir dans la loi d'août 1960 qui assurait, en effet, un équilibre très heureux entre la formation technologique et la formation générale, tout en laissant à chacun la possibilité de se réorienter vers d'autres enseignements.

Il apparaîtrait paradoxal, monsieur le ministre, alors que votre collègue de l'éducation nationale annonce une grande diversification des filières de formation, alors que votre collègue du commerce et de l'artisanat vient d'admettre le principe d'une



formation spécifique pour les deux catégories socio-professionnelles relevant de son ministère, que l'on prive cent mille enfants d'un enseignement qui tenait compte à la fois de leurs origines et de leurs affinités.

Certains technocrates sont pressés de voir l'agriculture diminuer ses effectifs. Ne pourriez-vous, monsieur le ministre, leur faire observer qu'il serait absurde de commencer par écarter ceux qui disposeront précisément d'une bonne formation technique ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Beucler.

**M. Jean-Jacques Beucler.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation du budget est l'occasion de faire le point.

Comme chaque année, nous avons rencontré les responsables agricoles de notre département, soit environ trente-cinq personnes. J'évoquerai naturellement les conclusions de cette rencontre qui concernent plus spécialement la Haute-Saône, mais qui peuvent, je crois, être extrapolées dans de nombreuses régions de France.

En ce qui concerne l'enseignement, la promesse de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public ne semble pas tenue. Je vous en donnerai deux exemples : alors que le budget de l'agriculture est en augmentation de 14 p. 100, les subventions de fonctionnement de l'enseignement privé ne s'accroissent que de 1,3 p. 100. En outre, l'enseignement privé reçoit seulement 13,7 p. 100 des crédits d'équipement, alors qu'il accueille à peu près les deux tiers des effectifs, exactement 64,2 p. 100.

En ce qui concerne le crédit et les investissements, la bonification d'intérêt du crédit agricole est importante, puisqu'elle s'élève à 2,5 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 18 p. 100. Mais les incitations de la politique gouvernementale ont été telles que les demandes sont supérieures aux possibilités de crédits, surtout pour l'installation des jeunes et le développement de l'élevage. C'est ainsi que les espoirs ont malheureusement cédé la place aux déceptions, les délais atteignant au moins six mois dans le département que je représente.

Pour remédier à cette situation, il conviendrait d'évaluer d'abord les besoins recensés par le crédit agricole en accord avec le ministère de l'agriculture et d'essayer ensuite de dégager les crédits correspondants. L'enquête est facile, paraît-il ; elle pourrait éclairer les décisions budgétaires.

Les crédits d'équipement n'augmentent que de 8 p. 100. Il en résulte des retards fâcheux dans les équipements qui intéressent le cadre de la vie en milieu rural.

Voici quelques exemples pris dans le département de la Haute-Saône. Au rythme actuel, il faudra quinze ans pour réaliser les adductions d'eau potable, vingt ans pour terminer l'électrification rurale et cinquante ans pour l'assainissement. Ces données sont parfaitement vérifiables. Par souci d'honnêteté intellectuelle, j'indique que les résultats sont bons pour le remembrement et les travaux connexes.

En ce qui concerne l'habitat rural traditionnel dans mon département — mais ce doit être valable ailleurs — cent vingt dossiers, déposés depuis trois ans, attendent toujours les subventions. Quant aux bâtiments d'élevage, une mise à jour est intervenue au début de 1973. Un nouveau retard a été pris depuis, car la politique incitatrice a, par bonheur, poussé les agriculteurs à prendre conscience de leurs besoins. Actuellement, deux cent vingt dossiers sont en instance représentant 3,8 millions de francs de subventions.

Pour éviter l'abandon de certaines campagnes et pour encourager l'arrivée des jeunes, il faudrait que l'I. V. D. majorée à soixante ans soit accordée même lorsque l'exploitation est reprise par un jeune agriculteur ou par un fils de l'exploitant.

En ce qui concerne les cotisations accidents du travail, le taux prévu pour le deuxième trimestre par l'arrêté ministériel du 29 juin dernier doit être revu en tenant compte des dépenses réelles supportées par chaque catégorie à la suite des accidents du travail : qu'il s'agisse des scieries à caractère agricole, des emplois de bureau, des emplois de garde-chasse, de garde-pêche ou de jardinier, un grand nombre d'anomalies m'ont été signalées. Le taux de cotisation devrait être au plus égal à celui du régime général et, de plus, identique dans tous les départements sans exception.

De 1966 à 1973, une dotation budgétaire permettait d'alimenter partiellement le fonds commun de revalorisation des rentes des salariés agricoles. Or, cette dotation, qui s'était élevée à 69 millions en 1973, est maintenant supprimée, entraînant une augmentation des cotisations accidents du travail.

Il conviendrait, d'autre part, d'encourager la production des petits fruits. Par exemple, la culture de la framboise serait susceptible de valoriser certains revenus agricoles, en particulier dans la région sous-vosgienne.

Dans le domaine de la viande, les éleveurs, encouragés par les pouvoirs publics, ont fourni de gros efforts depuis 1972. Or les cours baissent tandis que le prix des aliments du bétail augmente. Les éleveurs réclament donc d'urgence un relèvement du prix d'intervention.

L'élevage porcin doit faire l'objet d'une mention spéciale. Comme le disait un responsable départemental : « les porcs traversent une période de vaches grasses ». (*Sourires.*) Pour garantir la stabilité des prix, pourquoi la viande de porc ne relèverait-elle pas de l'office de la viande ?

Je terminerai par le lait. La situation, vous le savez, est extrêmement grave, presque tragique en Franche-Comté. Des productions nouvelles, en dehors des zones traditionnelles de fabrication de l'emmental, en particulier en Bretagne et en Normandie où les équipements, dans un passé récent, ont été largement subventionnés, ont provoqué un effondrement subit du marché. Le prix du lait, dans nos régions hautement spécialisées, est retombé au niveau de 1970. Il se situe à 90 p. 100 du prix indicatif actuel alors que les charges ont augmenté de 25 p. 100. On comprend le mécontentement des producteurs.

**M. le président.** Terminez, monsieur Beucler.

**M. Jean-Jacques Beucler.** Je conclus, monsieur le président. Le remède serait d'accorder d'urgence une aide spécifique à la qualité, complétée par des aides massives et prioritaires qui permettraient la restructuration technique et commerciale et la diversification de cette production principale. Dans cet esprit il faudrait que soit signée rapidement la convention qui est en instance entre le F. O. R. M. A. et le groupement d'intérêts économiques de Franche-Comté.

Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que le blocage des marchés qui vient d'être institué n'ait pas une influence négative sur le tonnage de l'emmental commercialisé au détail ?

Nous attendons de vous des réponses, monsieur le ministre. Vous avez déjà beaucoup fait, mais il y a encore du pain sur la planche ou, si vous préférez, du lait sur le feu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Villon.

**M. Pierre Villon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'examen du budget du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles nous conduit à nous demander si la politique du Gouvernement a amélioré les possibilités d'écoulement des produits agricoles à des prix suffisamment rémunérateurs pour sauvegarder, et même pour développer ce secteur de l'économie nationale.

Or, il suffit de se rappeler les actions menées récemment par les producteurs les plus divers pour comprendre que les résultats de la politique gouvernementale sont plus que décevants.

Ces actions sont un indice d'autant plus révélateur que nos paysans, qui sont par nature des gens calmes, ne manifestent que lorsque la gravité de leur situation est devenue insupportable. C'est ainsi que les éleveurs, les producteurs de lait, de fromage, de tabac, de fruits et légumes ont été amenés à exprimer leur colère.

Les producteurs de fruits et légumes, par exemple, ont manifesté le 12 octobre dans les rues de Carpentras pour protester contre la mévente de leurs produits et le niveau de vente, qui sont largement en retard sur les coûts de la production. Lorsqu'ils comparent la situation actuelle à celle qu'ils connaissent il y a cinq ou six ans, ils constatent, compte tenu du prix des produits industriels dont ils ont besoin, une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 p. 100 pour les légumes et de plus de 30 p. 100 pour les fruits. Ils constatent aussi, avec colère, que les importations en provenance non seulement des pays du Marché commun, mais aussi d'Espagne et d'outre-mer, n'ont pas cessé.

Les planteurs de tabac, dont beaucoup ont eu à souffrir des intempéries, sont scandalisés par la décision prise à Bruxelles de ne leur accorder que 1 p. 100 d'augmentation alors qu'ils en réclament 15 p. 100. Ils réclament la conclusion avec le S.E.I.T.A. d'un conventionnement pluriannuelle de culture et de prix, qui leur assurerait à la fois une garantie de revenu réel et une protection contre les pertes de récoltes dues aux intempéries, aux maladies ou aux parasites.

Les producteurs de lait se plaignent avec raison de l'insuffisance du prix à la production. Selon l'indice de l'I.N.S.E.E., ce prix n'avait progressé que de 2,4 p. 100 en août par rapport au mois correspondant de 1972, c'est-à-dire bien moins que la hausse générale des prix.

Dans les aires de production de gruyère, les départements des Alpes, du Jura, des Vosges, le prix à la production a même diminué de six à dix centimes par rapport à l'an dernier bien que le prix indicatif européen ait été augmenté entre-temps de 5,5 p. 100.

On comprend le colère de ces producteurs qui s'est exprimée de façon particulièrement démonstrative à Briançon et à Chamois, colère d'autant plus vive que les 100.000 exploitations familiales concernées subissent en même temps la baisse des prix de la viande bovine et les hausses de prix des services, des matériels, des produits nécessaires à l'exploitation et notamment la flambée des cours des aliments du bétail.

A l'origine de la détérioration de leur situation, on trouve, à côté des manœuvres spéculatives des grandes sociétés laitières, les importations massives de fromages à pâte pressée et cuite de Bavière et de Suisse, importations qui favorisent précisément les manœuvres des grandes sociétés laitières qui sont aux mains du grand capital.

Or vous, monsieur le ministre de l'agriculture, qu'avez-vous fait pour arrêter ces importations, qui se sont élevées à plus de 30.000 tonnes en 1972 ?

Les producteurs de viande bovine, de leur côté, ont manifesté leur mécontentement par des barrages de routes le 12 octobre dernier dans une trentaine de départements.

Alors que les prix à la production stagnaient depuis de longues années et que la situation des éleveurs se détériorait de plus en plus du fait de la hausse des prix à la production et du coût de la vie, une hausse des cours intervenait enfin l'année dernière. Si cette hausse s'était stabilisée en valeur au niveau de décembre, elle aurait pu constituer un élément d'encouragement pour nos éleveurs en les incitant à poursuivre et à développer leur production dans un secteur où notre pays couvre à peine ses besoins alors qu'il pourrait être largement exportateur.

Mais vous ne l'avez pas voulu. Car c'est en effet à la demande du Gouvernement français que les autorités de Bruxelles ont appliqué la clause de pénurie dès l'été 1972 et c'est avec votre accord qu'elle a été maintenue en vigueur jusqu'au mois de septembre de cette année.

Dans cette affaire votre responsabilité ne peut pas être camouflée par la mise en scène habituelle qui tend à présenter les décisions de Bruxelles comme des compromis.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Villon ?

**M. Pierre Villon.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Je vous remercie, monsieur Villon, de bien vouloir m'autoriser à vous interrompre.

Il est du droit le plus strict de tout intervenant d'exprimer du haut de la tribune des critiques systématiques. Mais y affirmer nombre de contre-vérités aussi notoires me paraît excessif.

Ce n'est pas du tout avec mon accord que la clause de pénurie a été maintenue jusqu'en septembre ; mais c'est en raison de l'action systématique que, pratiquement seul, le Gouvernement a conduit pendant plusieurs mois que nous avons réussi précisément à la faire sauter avant terme.

Je tenais à vous le préciser, car vous intéressant, semble-t-il, aux problèmes agricoles, vous devriez pousser votre intérêt jusqu'à suivre également les débats de Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. Pierre Villon.** Monsieur le ministre, si vous avez insisté, à partir d'un certain moment, pour obtenir la suppression de la clause de pénurie, c'est parce que la pression des agriculteurs vous y a obligé. Mais c'est vous qui avez demandé l'instauration de cette clause. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Vos mises en scène qui consistent à faire croire que les compromis de Bruxelles auraient été encore plus mauvais s'il n'y avait pas eu un vaillant ministre français se battant jusqu'à l'épuisement ne prendront plus.

Puisque vous avez vous-même demandé l'application de la clause de pénurie, pour faire baisser les cours, il devient incontestable que votre politique agricole réelle n'est pas celle que vous

proclamez. Il apparaît que vous continuez à appliquer une politique agricole voulue par les monopoles capitalistes... (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants) ... politique qui tend à éliminer rapidement les exploitations familiales en diminuant la valeur réelle de leurs produits, afin de les remplacer par une agriculture concentrée de type capitaliste, rapportant des profits aux banques, et par des importations.

Je ne puis mieux faire que de rappeler à ce propos ce que mon ami Arthur Ramette disait à cette tribune le 14 novembre 1972 :

« Une telle politique des prix agricoles, si elle correspond aux intérêts des grands capitalistes et des Etats-Unis, tourne le dos aux intérêts de la France. Elle ne peut que décourager les producteurs français et aboutir à des ruptures d'approvisionnement, à des pénuries que le marché international, incohérent et irrégulier, ne permettrait pas de compenser. C'est l'indépendance alimentaire de notre pays qui est en cause. Nous tenons, quant à nous, à ce que notre agriculture puisse continuer à approvisionner la population et à contribuer aux exportations. »

Voilà ce que nous disions il y a un an. Or, grâce à la clause de pénurie, les importations de viandes bovines sont passées à 129.000 tonnes au cours des trois premiers trimestres de 1973 contre 49.000 en 1971.

Ces importations et la réduction de la demande due à la hausse des prix à la consommation ont eu pour résultat une chute des cours désastreuse et des méventes.

Si vos actes étaient conformes aux bonnes paroles que vous distribuez généreusement, vous auriez dû faire intervenir l'O.N.I.B.E.V. que vous avez créé par décret voilà un an et que vous avez présenté à la veille des élections législatives comme le moyen miraculeux pour défendre notre élevage. Or, dans votre budget, il n'y a même pas de crédits permettant à cet office de fonctionner.

En mai, je vous ai demandé ce que cet office faisait face à la chute des cours. Vous m'avez répondu, au mois de septembre, en annonçant des possibilités d'intervention de la S.I.B.E.V.

Or le *Journal officiel des Communautés* du 14 juillet 1973 a publié les prix auxquels la S.I.B.E.V. pouvait procéder à des achats d'intervention sur les marchés à partir du 30 juillet. Ces prix sont encore de 10 à 20 p. 100 en dessous des cours insuffisants pratiqués ces derniers mois. La S.I.B.E.V. ne peut donc pas intervenir, à moins d'un effondrement encore plus catastrophique des cours.

En réalité, ses interventions n'ont porté que sur quelques centaines de tonnes de quartiers avant.

A quoi servent donc les crédits du F.O.R.M.A. et l'importante contribution au F.E.O.G.A. ; à quoi sert l'O.N.I.B.E.V. si rien n'est fait pour assainir le marché de la viande ?

Les éleveurs réclament de vous des actes. Ils demandent, avec le comité de Guéret et le M.O.D.E.F., que la S.I.B.E.V. procède à un achat d'intervention de 100.000 tonnes de viande au cours pratiqué en décembre 1972.

Ne vous retranchez pas derrière l'opposition de nos partenaires européens pour refuser une telle mesure. Si vous le voulez, vous auriez le moyen de surmonter de telles oppositions et d'appliquer les mesures de sauvegarde prévues par le traité de Rome. La République fédérale allemande a bien obtenu pour ses producteurs des prix plus élevés que ceux qui sont fixés pour les autres pays de la Communauté.

En tout cas, les producteurs de viande et tous les autres exploitants familiaux ne sont pas décidés à se contenter de paroles de sympathie, ni même de promesses. Le succès de la « journée des barrages », le fait que certains dirigeants, qui vous soutiennent et qui s'étaient d'abord opposés au mot d'ordre du comité de Guéret, ont dû s'y rallier au dernier moment prouve bien la profondeur du malaise et la vigueur de la protestation des victimes de votre politique.

Ces victimes constatent, d'une part, que vous agissez pour peser sur les cours à la production. N'avez-vous pas, en juillet dernier, tenté d'obtenir aussi l'application de la clause de sauvegarde pour la viande de porc dont l'insuffisance des cours a été pourtant telle que nous sommes devenus largement déficitaires ?

Mais elles constatent, d'autre part, que vous ne faites rien contre les gros intermédiaires qui dominent les marchés et qui réussissent à faire baisser les prix à la production tout en maintenant des prix élevés à la consommation.

Aussi, de plus en plus, les paysans comprennent que des prix stables et rémunérateurs exigent, non seulement une autre politique agricole, une politique telle que nous l'avons esquissée dans les treize propositions de lois déposées par notre groupe, mais une modification profonde de toute l'orientation de la politique générale.

Ils exigent aussi que cette politique soit non plus au service des intérêts égoïstes d'une minorité, au service du grand capital, mais qu'elle ait pour but, comme le veut le programme commun des partis de gauche, la satisfaction toujours plus complète des besoins matériels et moraux de l'immense majorité de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Monsieur le président, je m'excuse de prendre à nouveau la parole dans ce débat, mais je ne peux pas laisser sans réponse tant de contre-vérités dites à cette tribune. En effet, certains propos de M. Villon — et je ne lui ferai pas de procès de doctrine — ne sont pas conformes à la réalité.

D'abord, nous n'avons jamais demandé, ni envisagé de demander l'application de la clause de pénurie pour le porc. Et si vous aviez eu le moindre intérêt pour ce problème, autre que purement démagogique, vous vous seriez renseigné et vous auriez constaté qu'il n'en a jamais été question. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Ensuite, vous avez affirmé — ce qui ne peut naturellement que troubler les éleveurs français — que le prix d'intervention sur le marché de la viande bovine était supérieur en Allemagne au prix d'intervention en France. C'est faux, monsieur Villon, absolument faux.

Là encore, si vous connaissiez le problème que vous venez de traiter, vous sauriez qu'il y a un prix d'intervention unique et communautaire et, à partir de là, des modulations.

Si, pour les meilleures catégories, les Allemands ont choisi et opté pour un prix supérieur au prix des meilleures catégories en France...

**M. Parfait Jans.** On ne vous le fait pas dire !

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** N'éalez pas systématiquement votre ignorance. Essayez d'écouter ; au moins vous apprendrez quelque chose d'utile ! (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

... nous avons, nous, choisi d'intervenir sur l'ensemble des catégories de viande bovine, notamment parce que, dans le secteur laitier, nous rencontrons des difficultés, que nous n'avons pas voulu négliger, au sujet des vaches de réforme.

Nos partenaires allemands, pour leur part, ont pris une autre option. Ils ont décidé de ne pas intervenir sur les catégories les plus basses, c'est-à-dire sur 60 à 70 p. 100 du marché et ils ont limité leur capacité d'intervention aux catégories les plus élevées, c'est-à-dire sur 25 à 30 p. 100 du marché. Mais le prix moyen d'intervention est, par définition, exactement le même.

Je tenais à le préciser, car il n'est pas normal d'affirmer, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, dans un débat qui se veut sérieux, des contre-vérités aussi manifestes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Villon.

**M. Pierre Villon.** Monsieur le ministre, j'ai sous les yeux la circulaire d'information n° 1138 de la confédération générale de l'élevage qui constate, précisément, les avantages que se sont accordés les Allemands en ce qui concerne les prix de la viande et s'élève contre cette pratique.

**M. le président.** La parole est à M. Richard.

**M. Lucien Richard.** Mesdames, messieurs, je limiterai mon propos à deux volets : le domaine foncier et le domaine social.

Ce que recherche en premier lieu le jeune agriculteur, n'est-ce pas la sécurité dans son exploitation ? Or le statut du fermage, même amélioré au maximum, ne peut la lui assurer de façon absolue. La propriété collective, qui le transforme en salarié, rend sa situation encore plus précaire. C'est la raison pour laquelle la propriété personnelle est tant souhaitée par la plupart des cultivateurs de notre pays.

Aussi, pour faciliter l'accès à la propriété foncière, faut-il adapter le financement à cette fin. Or l'investissement foncier agricole présente une très faible rentabilité qui, dans les meilleurs cas, ne dépasse pas 2,5 p. 100. Les exploitations les plus rentables sont celles qui restent à l'échelle de la famille, sans main-d'œuvre salariée.

Le prêt avec bonification d'intérêt est certainement la formule la mieux adaptée actuellement à ce genre de financement. Malheureusement, l'octroi de ces prêts prévus par le décret du 15 juillet 1965, ainsi que par ceux du 28 août et du 4 décembre 1969, est remis en cause par les caisses régionales de crédit agricole, faute de disponibilités. Il conviendrait, au contraire, d'accroître les possibilités de ces prêts sans que ceux-ci ne compromettent le développement de l'exploitation, en les adaptant mieux aux besoins.

Sous la dernière législature, le groupe de l'union des démocrates pour la République avait déposé une proposition de loi tendant à créer un fonds national d'accès à la propriété. La création de ce fonds aurait permis de diminuer considérablement la charge foncière par l'octroi de prêts bonifiés à 1 p. 100 pendant trente ans. Il serait d'ailleurs possible de limiter le montant de ces prêts bonifiés à un pourcentage du prix d'achat de l'hectare, le complément étant étalé sur vingt ou trente ans, bien que non bonifié. Mais ces prêts devraient être transmissibles aux enfants s'ils reprennent l'exploitation.

L'agriculture devrait également pouvoir bénéficier de l'apport de capitaux extérieurs, alors qu'actuellement la diminution de la population de nos villages entraîne plutôt le départ de ceux qui y sont investis. Le nantissement des parts de groupement foncier agricole inciterait les héritiers non exploitants à laisser leur part dans le foncier agricole s'ils pouvaient éventuellement bénéficier de prêts du Crédit agricole.

Certains épargnants n'osent pas investir dans le secteur agricole parce qu'ils craignent de ne pouvoir disposer de leurs capitaux en cas de besoin. Il serait peut-être bon que les S. A. F. E. R. puissent acquérir momentanément les parts de groupements fonciers agricoles à condition de les revendre très rapidement. Bien sûr, la priorité resterait acquise aux membres de ces groupements pour acheter les parts mises en vente, et l'acquéreur des parts vendues par la S. A. F. E. R. devrait être agréé par la majorité des autres membres.

Ehfin, la création de plans d'épargne foncière, à l'image des plans d'épargne logement, serait susceptible d'aider les exploitants désireux d'accéder à la propriété.

Si nous n'aidons pas davantage les jeunes exploitants à devenir propriétaires de leurs exploitations, nous verrons les étrangers investir massivement en France et acheter nos terres, comme cela se produit d'ailleurs déjà dans certaines régions frontalières.

Toujours dans le domaine foncier, j'insiste à nouveau sur la modicité des crédits affectés au remembrement.

Certes, pour certains départements, cette opération est inutile, mais pour d'autres, ceux de l'Ouest en particulier, elle se révèle indispensable. Dans cette région, en effet, les exploitations sont petites, très morcelées, et les parcelles sont disséminées. Les agriculteurs gagnent difficilement leur vie ; chacun d'eux perd un temps considérable à se déplacer d'un endroit à l'autre de son exploitation et ne peut utiliser le matériel moderne, qui ne vaut que pour un minimum de surface. Savez-vous, monsieur le ministre, que la moyenne des parcelles, dans mon département, est de trente ares et qu'il n'est pas rare que des exploitations d'une quinzaine d'hectares soient divisées en plus de quarante parcelles.

Or le remembrement, là où il est réussi, apporte deux éléments positifs : une diminution importante des charges d'exploitation consécutive à l'utilisation rationnelle de matériel moderne ; une augmentation moyenne de 20 p. 100 de la production de viande aux dépens de la production laitière qui, elle, diminue, résultat qui semble précisément aller dans le sens de la politique agricole du Gouvernement.

Aussi, nous comprenons mal que des opérations commencées depuis plusieurs années ne puissent se terminer faute de crédits. Le ministère de l'agriculture, vraisemblablement encouragé par celui de l'économie et des finances, donne l'impression de ne plus croire à la nécessité de cette restructuration, pourlant irremplaçable.

Compte tenu des crédits budgétaires actuels, il faudra plusieurs décennies avant que les besoins ne soient satisfaits. Mais, durant ce temps, que de déceptions pour ceux qui attendent que nous leur donnions la possibilité de travailler dans de meilleures conditions ! Que d'injustices aussi, si l'on compare les exploitations bien structurées, agréables et faciles à travailler de certaines régions à d'autres qui, au contraire, sont morcelées, exigent plus de travail, engendrent des charges plus lourdes et procurent un profit minime.

Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, nous préciser vos intentions sur cet important problème de structures.

En abordant le volet social de cet exposé, je rappelle que le Gouvernement, au début de cette année, a étudié le cas des veuves et leur a octroyé le bénéfice à cinquante-cinq ans de la retraite de réversion.

Le projet de loi n° 449, que j'ai eu l'honneur de rapporter en juin dernier et dont nous aurons l'occasion de reparler dans les semaines qui viennent, tend à accorder aux veuves d'exploitants le même avantage. En revanche, aucune mesure ne permet de pallier certaines difficultés rencontrées par les veuves d'exploitants agricoles qui, courageusement, continuent l'œuvre de leur mari décédé.

Chacun sait que l'assurance maladie obligatoire des exploitants couvre le chef d'exploitation et sa famille. Si celui-ci disparaît la veuve continue à verser la même cotisation fondée sur le revenu cadastral.

Or, en perdant son mari, la femme d'un chef d'exploitation perd aussi celui qui effectuait les plus durs travaux. Aussi doit-elle engager un travailleur, qu'elle paiera, et pour lequel elle versera une cotisation relativement importante. Elle aura donc à faire face à une double charge : d'une part, sa cotisation à l'Amexa, qui ne couvre pas le travailleur de l'exploitation, et, d'autre part, la cotisation pour le salarié, supérieure à la première, sans parler du salaire de ce dernier.

Il serait juste qu'une décade soit appliquée sur les cotisations à l'Amexa versées pour les veuves dirigeant de petites exploitations. Lorsque je vous avais entretenu de cette question — j'ai déposé une proposition de loi en ce sens — vous m'aviez répondu en août dernier, monsieur le ministre, que « s'agissant de décider d'une exonération partielle de versement de cotisation, ce problème était d'ordre réglementaire ». Et vous avez ajouté : « Un projet de décret portant exonération partielle des cotisations sociales, notamment en faveur des veuves, a d'ailleurs été préparé par mes services. Il est actuellement à l'étude avec les départements ministériels intéressés. »

Cette réponse est encourageante, et je vous remercie. Nous savons d'ailleurs combien vous êtes soucieux de régler les cas sociaux de ce genre. Celui-ci nous semble assez urgent et nous aimerions savoir si le décret annoncé sera bientôt publié.

Enfin, je rappelle les difficultés rencontrées dans l'application de la réglementation concernant certaines maladies professionnelles, la brucellose en particulier.

Lorsque cette maladie atteint un salarié du régime général, elle est considérée comme une maladie professionnelle si elle est confirmée biologiquement et si l'intéressé se livre habituellement à des travaux susceptibles de la communiquer. En revanche, dans le même cas, le salarié agricole doit faire la preuve que sa maladie a été contractée dans des exploitations où elle s'est déclarée. Or, il est très difficile, la plupart du temps, d'apporter cette preuve, parce qu'on ne localise pas obligatoirement la maladie, celle-ci n'étant pas toujours évidente, tant s'en faut ; parce que, en outre, certains propriétaires d'animaux malades ne font pas de déclaration en raison des pertes qu'ils risquent de subir.

Une discrimination criante s'établit donc à ce sujet entre les ressortissants des deux régimes, aux dépens des salariés agricoles, pourtant plus exposés que les autres. Aussi souhaitons-nous qu'une solution équitable soit très rapidement trouvée à ce problème, souvent à l'origine de cas douloureux.

Enfin, monsieur le ministre, je rappelle aussi — j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur — les promesses faites aux élus de mon département par deux Premiers ministres d'implanter à Nantes la quatrième école vétérinaire.

L'an dernier, lors d'un passage en Loire-Atlantique, le secrétaire d'Etat à l'Agriculture nous avait promis de dégager les crédits nécessaires aux études préliminaires, lesquelles devaient commencer en 1973 au plus tard. Je note dans votre budget, que des sommes importantes sont destinées à la remise en état des trois écoles vétérinaires existantes. Mais de la quatrième, il n'est pas question.

Sans être disciples de saint Thomas, notre crédulité risque d'être éמושée — c'est le moins qu'on puisse dire — à moins que vous ne nous annonciez que vous réservez, dans ce budget, les crédits permettant de réaliser en 1974 toutes les études nécessaires à la construction de cette école vétérinaire, qui pourrait enfin voir le jour en 1975.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je désire vous soumettre à l'occasion de cette discussion et au sujet desquelles j'aimerais obtenir des apaisements, en particulier sur les problèmes sociaux que je viens d'évoquer et sur la création de cette quatrième école vétérinaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** J'indique tout de suite à M. Richard que mon intention est bien de réaliser la quatrième école vétérinaire en 1975, comme il le souhaite. Les crédits d'études nécessaires figurent au projet de loi de finances pour 1974. Il n'y a donc aucune remise en cause de l'engagement pris. Je suis heureux de le confirmer à M. Richard qui, depuis longtemps, m'a fait part de ses préoccupations à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Pignion.

**M. Lucien Pignion.** M. le ministre, s'il est vrai que l'avenir d'une nation se prépare à travers l'organisation et le fonctionnement de son système scolaire, il ne me paraît pas que l'avenir de l'agriculture française doive être particulièrement brillant à l'examen du budget de l'enseignement agricole.

Ce budget est un budget de croisière, de toute petite croisière, à l'heure des grandes mutations dont on ne cesse pourtant de nous entretenir.

Faut-il n'y voir qu'un manque d'imagination des services ou faut-il conclure des insuffisances constatées qu'elles sont le résultat d'une attitude déterminée ?

La question vous est posée, monsieur le ministre.

Elle se pose avec d'autant plus de sérieux qu'il ne nous est pas possible d'assister à un comice, à une réunion professionnelle sans que ne revienne, dans les propos des responsables et représentants de la profession, ce problème de la formation des jeunes du milieu agricole.

Chose curieuse, ni la rencontre annuelle, ni les publications dont les ministères sont pourtant prodigues, n'en font état récemment.

Ce problème ne serait-il qu'à usage externe, provincial et lointain, destiné seulement à la masse de manœuvre du monde agricole ?

Il est d'autant plus étonnant de voir si mal traité le budget de l'enseignement agricole que l'alerte a été sonnée dans le deuxième rapport d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, paru en mai 1973, où il est indiqué, au chapitre « Education nationale », que, si du point de vue qualitatif l'enseignement agricole s'oriente bien vers les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan, on peut, au contraire, en ce qui concerne le quantitatif, regretter que l'accroissement des flux de formation professionnelle soit freiné par le niveau des moyens budgétaires, notamment par les faibles créations de postes et par le niveau des crédits d'équipement.

Le rapport ajoute, confirmant mon observation générale liminaire : « Il est certain pourtant que l'enseignement agricole est un domaine où la rentabilité nationale des dépenses publiques est certainement supérieure à toute autre forme d'intervention de l'Etat car elle est le facteur le plus décisif de la nécessaire modernisation de notre agriculture ».

L'avertissement n'a pas été plus entendu que celui émanant de l'institut national de la recherche agronomique pour le soja. Les rédacteurs du rapport cité ne trouveront guère plus de consolation à l'étude du budget de l'enseignement agricole pour 1974 ; ils ne seront pas plus satisfaits que nous ne le sommes. Il faut vous rendre cette justice, monsieur le ministre, que ce budget ne vous agréa pas davantage.

Il n'y a là rien d'étonnant car vous savez mieux que quiconque les efforts financiers que vous auriez dû consentir — ou que vous auriez dû être autorisé à consentir — dans ce domaine pour mettre en meilleure concordance le rapport quantitatif et le rapport qualitatif auxquels fait allusion le texte cité antérieurement sur l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan.

Pour illustrer mon propos et si mes renseignements sont exacts, il est bien évident que vous ne pouvez être satisfait de n'avoir pu accorder que soixante-quinze créations d'emplois sur la masse des deux-cent-soixante qui vous étaient demandées et qui allaient des ingénieurs d'agronomie jusqu'aux instituteurs destinés aux centres de formation professionnelle agricole pour jeunes, en passant par les ingénieurs des travaux, les professeurs certifiés, les agents spécialistes, les secrétaires, les économes, les surveillants et les répétiteurs, bref tous les personnels qui, à quelque titre que ce soit, concourent à la vie des établissements d'enseignement de tous niveaux.

Votre satisfaction ne peut pas non plus venir de la section « Investissements » de votre budget de l'enseignement. En effet, au chapitre 56-30, on peut relever que si les autorisations de programme sont, en francs constants, en augmentation de 6,40 p. 100, par contre les crédits de paiement sont inférieurs, toujours en francs constants, de 27,4 p. 100 sur 1973. Cela mérite une explication que nous attendons, monsieur le ministre.

Les crédits d'entretien au chapitre 35-37 sont en baisse, eux, de 39,25 p. 100 toujours en francs constants, ce qui ne permettra même pas d'améliorer les conditions actuelles de sécurité des



locaux existants, pas plus qu'il ne sera possible de doter les établissements des ateliers, terrains d'exploitation et d'expérimentation indispensables.

Les quelques trop courtes minutes dont je dispose interdisent un examen exhaustif des crédits, mais on peut affirmer sans risque de démenti que le budget d'enseignement agricole de 1974 sera le plus faible — toutes proportions gardées — de ces dix dernières années. Pourquoi ? Vous voudrez bien nous le dire, monsieur le ministre.

Dans le monde agricole et dans le domaine de l'enseignement agricole, l'inquiétude va croissant. Vous n'ignorez pas que les enseignants agricoles sont actuellement en grève.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour calmer les inquiétudes et courir au plus pressé ? Je me refuse à penser que la faiblesse du budget agricole puisse venir de l'incertitude ou de doutes concernant la finalité de cet enseignement et la meilleure façon de mettre fin à nos interrogations et à l'inquiétude des personnels en cause, ce serait la publication, depuis trop longtemps attendue, de votre projet de carte scolaire agricole — je parle bien de projet — afin que, avant décision, un examen attentif et la concertation la plus large puissent s'exercer sur les propositions présentées. Il ne faudrait plus que nous assistions à ces fermetures de cours professionnels polyvalents ruraux du domaine public, sans souci à la fois des élèves inscrits et des personnels parfaitement qualifiés, placés, du jour au lendemain, dans une situation administrative dramatique.

Il ne faudrait plus assister à des fermetures de maisons familiales sous des prétextes divers et principalement lorsqu'on invoque le manque de crédits de fonctionnement.

Ma pensée va surtout, en évoquant ces problèmes, à l'enseignement agricole de base qui intéresse le plus grand nombre d'élèves et de jeunes gens appartenant, en général, aux familles les plus modestes, car c'est aux plus humbles, aux plus déshérités sur le plan des possibilités, que reviennent, dans l'enseignement agricole comme dans l'éducation nationale, les plus grandes difficultés de formation spécifique et les orientations les plus délicates. C'est pour cette masse là, la plus intéressante parce que la plus modeste, qu'il faut très vite apporter des solutions et, surtout, des apaisements. Je veux illustrer ces propos par un exemple pris dans le département du Pas-de-Calais où, en dehors d'une quinzaine de cours agricoles, de maisons familiales, de centres ménagers privés, il n'existe qu'un lycée agricole et un seul établissement de cycle court public. Ce dernier, situé à Saint-Michel-sur-Ternoise, est parfaitement conduit et, après avoir réalisé la mixité, après avoir réussi remarquablement sa conversion d'ex-centre ménager agricole en un centre de formation professionnelle agricole pour jeunes, il se voit aujourd'hui privé des moyens de faire face aux besoins de l'internat garçons — or le recrutement est départemental — sans compter certaines menaces concernant son avenir et ses possibilités de continuer à offrir aux jeunes gens et aux jeunes filles des options larges et diversifiées.

Comment peut-on se consacrer pleinement à une tâche exaltante de formation si, tenant compte de la faiblesse des crédits, l'enthousiasme et l'élan des personnels se trouvent atteints par l'incertitude, l'inquiétude sur l'avenir de l'institution et, tout particulièrement, sur l'avenir de l'enseignement public ?

J'ai dit tout à l'heure que cet enseignement avait été bien mal traité. Il ne lui fallait que des moyens pour subsister de façon moderne et pour substituer des enseignements nouveaux aux anciens enseignements — les cours postsecondaires agricoles et postsecondaires ménagers agricoles — qui ont été tellement utiles. Il suffisait de quelques moyens supplémentaires, de formation des maîtres en particulier. Car, dans le passé, c'était les meilleurs éléments des écoles normales issus du milieu rural qui s'en allaient faire deux ans ou trois ans de formation supplémentaires pour pouvoir enseigner dignement et valablement dans ces cours. L'on oublie trop ces actions du passé.

M. Mayoud a parlé de l'enseignement alterné, sur lequel il n'y a pas de discussion possible eu égard au bénéfice que les enfants peuvent en retirer. Je souhaite que des précisions nous soient données sur la manière dont s'exerce cet enseignement alterné. S'il ne s'agit que de passer de la famille à l'école, je crois que ce n'est pas là tout le bénéfice qu'on peut retirer de l'institution.

Il faudrait savoir dans combien de cas cet enseignement alterné se passe dans un autre milieu. L'enseignement pratique, l'enseignement du métier, l'information sur le métier se passent en dehors du milieu familial car je doute, monsieur le ministre — et c'est mon vieux maître à penser Alain qui me le souffle à l'oreille — que, si la famille peut éduquer convenablement, elle ne peut instruire valablement et dans un domaine aussi fluctuant que celui de l'agriculture où il est nécessaire d'avoir toujours une vue sur l'avenir et sur les mutations.

Je crois que cette modification, cette amélioration de l'enseignement alterné est nécessaire. Il faut, monsieur le ministre, que vous apportiez à tous, enseignants, élèves et familles, les apaisements indispensables et d'abord par la parution de la carte scolaire, mais aussi sur la manière dont les passages dans les établissements d'enseignement agricole se font.

Je sais bien qu'il y aura bientôt la loi Royer pour appuyer une mauvaise habitude prise ; mais je ne pense pas qu'il soit bon que des élèves de quatorze ans ou de treize ans n'ayant pas achevé leur cycle d'études de sixième et cinquième puissent être admis et retirer un bénéfice sérieux de leur formation à la fois théorique et pratique dans le monde rural.

Et si nous sommes souvent accusés de négativisme ou d'opposition systématique, nous sommes prêts, monsieur le ministre, à vous présenter des suggestions et des solutions. Mais dites-nous d'abord vos intentions et votre volonté au regard de l'éducation et de la formation des jeunes en milieu rural. Je suis persuadé que nous pourrions vous aider à trouver des solutions et que la majorité s'y ralliera comme elle prend la très bonne habitude de le faire depuis un certain temps.

Nous pourrions alors vous aider à apporter, dans votre budget global, un pourcentage décent pour l'enseignement agricole, en particulier, pour l'enseignement public auquel nous tenons tout particulièrement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Tissandier.

M. Maurice Tissandier. Monsieur le ministre, par ce budget de l'agriculture pour 1974, vous avez voulu traduire votre volonté de répondre aux besoins des populations agricoles. Assurer la sécurité de leurs revenus, améliorer leur niveau et leur mode de vie : tel est votre but, tout en maintenant, dans une économie libérale, le caractère européen et même international de l'agriculture française.

De fait, votre budget, qui est en forte croissance comme celui de l'an dernier, traduit bien cette orientation en même temps qu'il confirme les priorités définies au cours de la deuxième conférence annuelle que vous avez eue avec les organisations professionnelles des agriculteurs, particulièrement les priorités qui ont été données à la politique de la montagne et de l'élevage.

L'examen de ce budget devrait, pour tout esprit objectif, vous apporter plus de louanges sur l'ensemble que de critiques sur quelques chapitres particuliers.

Pour ma part, je limiterai mon propos à certains points précis concernant les équipements et le budget social.

Pour ce qui est des équipements, j'éprouve une double déception qui concerne, d'une part, les crédits destinés aux réalisations d'adductions d'eau et, d'autre part, les subventions accordées aux bâtiments d'élevage et aux bâtiments d'exploitation.

Il a été dit bien souvent ici — vous-même en êtes convaincu, monsieur le ministre — que le développement des adductions d'eau est un élément capital de l'équipement et du développement de nos campagnes.

Or — et vous le savez aussi — malgré les progrès réalisés ces dernières années, il reste encore une multitude de villages, de hameaux, de fermes isolées qui attendent l'eau. Certains habitants d'ailleurs n'ont pas pu attendre ; ils ont dû quitter la terre.

C'est le cas notamment d'agriculteurs d'une partie de ma circonscription, le Boischaux au sud de l'Indre. Vous connaissez d'ailleurs parfaitement les problèmes de cette région puisque, ces dernières années, vous avez bien voulu l'aider par plusieurs subventions complémentaires, ce dont je vous remercie.

L'an dernier, en répondant à un orateur au cours de la discussion du précédent budget de l'agriculture, vous aviez indiqué que le Gouvernement avait décidé de poursuivre le rattrapage dans les départements enregistrant des retards en matière d'adduction d'eau afin qu'en 1975 tous les départements se trouvent à peu près au même niveau.

Les besoins de plusieurs départements étant couverts à plus de 90 p. 100, cela signifierait donc que, dans deux ans, tous les départements en retard atteindraient ce niveau.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que les crédits réservés cette année à l'adduction d'eau permettront la moitié de ce rattrapage ?

Pour ma part, je crains fort qu'au rythme des crédits actuels sept ou huit ans ne soient nécessaires pour arriver à un tel résultat.

Nous constatons, en effet, que le total des crédits en autorisations de programme, inscrits tant au titre du fonds national pour le développement des adductions d'eau qu'au titre du budget de l'agriculture, passe de 307 millions de francs en 1973 à 326 millions en 1974, alors qu'il était en 1971 et 1972 respectivement de 318 et 320 millions de francs.

Si, pour votre ministère, ces crédits augmentent assez sensiblement entre 1973 et 1974, puisqu'ils passent de 117 à 131 millions de francs, il faut cependant considérer qu'ils étaient de 168 millions de francs en 1971 et de 130 millions en 1972. Sans même tenir compte de l'évolution des prix, nous avons là une notable et fâcheuse régression des crédits.

Le fonds de développement des adductions d'eau, dont les recettes proviennent du produit des redevances sur consommation d'eau et du prélèvement sur le pari mutuel, ne relève pas de votre ministère; il est inscrit aux comptes spéciaux du Trésor.

Néanmoins, je pense que vous pourrez appuyer les amendements au projet de loi de finances présentés après l'article 45 par M. Mario Bénard et par mon ami M. Bertrand Denis, amendements qui, par une augmentation du tarif des redevances, permettraient de dégager environ 21 millions de francs supplémentaires.

Cette somme, à laquelle pourrait s'ajouter une augmentation substantielle des crédits provenant de votre ministère, comme je vous le demande, monsieur le ministre, devrait permettre d'accélérer efficacement les travaux d'adduction d'eau.

Pour les subventions aux bâtiments d'élevage et aux bâtiments d'exploitation, les dotations inscrites au chapitre 61-72 du projet de budget restent stables en 1974 par rapport à 1973 — 150 millions de francs d'autorisations de programme — ce qui, compte tenu là aussi de la hausse des prix, correspond en fait à une régression. Il est vrai qu'à ces dotations s'est ajouté pour 1973 un virement de crédits en provenance du fonds d'action rurale, dont on peut espérer qu'il sera renouvelé en 1974.

Il n'en reste pas moins exact que les crédits disponibles pour les subventions aux bâtiments d'élevage connaissent une stagnation, alors que le nombre des dossiers en attente est fort élevé.

Certes, nous avons tous accueilli avec grand plaisir la très forte progression prévue pour les encours de prêts spéciaux d'élevage à 4,5 p. 100. Mais il n'est pas évident qu'elle suffise à résoudre le problème. En effet, le remplacement des subventions par des prêts bonifiés risque d'aggraver l'endettement de beaucoup d'agriculteurs.

Dans le domaine social, les dernières mesures fort importantes en faveur des familles, des veuves, des personnes âgées et des handicapés, annoncées récemment par M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, seront heureusement, dans l'ensemble, appliquées aux agriculteurs.

La mise en œuvre d'une compensation financière entre les divers régimes sociaux, en même temps que la limitation de la participation professionnelle au B. A. P. S. A. à un taux inférieur à l'accroissement du revenu brut d'exploitation des agriculteurs, constitue aussi une excellente décision.

Il reste cependant quelques anomalies, voire quelques injustices, dans la protection sociale des agriculteurs. Je me permets d'appeler votre attention sur quelques-unes d'entre elles pour lesquelles j'aimerais que vous puissiez nous apporter des apaisements.

A propos de l'assouplissement des conditions d'attribution de la pension à soixante ans pour inaptitude, il est anormal qu'un exploitant travaillant avec son fils, aide familial, ne puisse obtenir une retraite anticipée au même taux d'invalidité que s'il avait travaillé seul.

Il faudrait aussi accorder un taux de cotisation atténué à la veuve ou au veuf qui poursuit seul l'exploitation.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer la progressivité des cotisations sociales.

J'aurais voulu développer davantage ces points. Je n'en ai pas le temps, mais les trois rapporteurs du B. A. P. S. A. et plusieurs orateurs vous ont déjà présenté ce contentieux social.

Monsieur le ministre, certains pourraient penser, en constatant que le nombre des orateurs inscrits cette année dans le débat est notablement inférieur à celui de l'an dernier, que cette moindre participation est due au fait que la discussion du précédent budget se situait en période pré-électorale. Pour ma part, je suis persuadé qu'elle résulte plutôt de la qualité de votre budget dans son ensemble et je suis heureux de vous en remercier pour le monde rural. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est sur l'aspect social de votre activité que je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention.

La sociologie française étant ce qu'elle est, on peut dire que, dans une large mesure, le ministre de l'agriculture est le ministre des pauvres. Votre ministère est un grand ministère social tout autant qu'un grand ministère économique. Aussi bien

êtes-vous le ministre du « milieu rural ». Et je ne vous apprendrai certes pas que même si, globalement, son revenu tend à rattraper le revenu moyen des Français, ce milieu demeure celui où subsiste une large part de la pauvreté française, ce qui signifie que l'écart se creuse entre le revenu des plus gros producteurs et celui des plus modestes, mais aussi celui des personnes âgées qui vivent à la campagne.

Cette affirmation repose actuellement sur l'observation que chacun de nous peut faire dans nos circonscriptions rurales, plus que sur les statistiques. En effet, la dernière étude publiée sur « la pauvreté dans l'agriculture française » a paru, à ma connaissance, en février 1971. L'auteur, le professeur Fel, soulignait les difficultés que la rareté des chiffres précis pose à quiconque cherche à estimer les ressources globales des agriculteurs. Il critiquait d'ailleurs l'imprécision des chiffres officiels qui ne tiennent compte, le plus souvent, que des exploitations ayant une gestion comptable précise.

Il ne s'agit pas ici de contester l'amélioration globale des ressources agricoles survenue ces dernières années. Elle est visible et peut se mesurer au volume des investissements que les agriculteurs consacrent non seulement à leurs équipements professionnels, mais aussi à l'amélioration de leurs conditions de vie. Mais chacun ici — et vous certainement tout le premier, monsieur le ministre — constate aussi, malgré les effets de l'indemnité viagère de départ, la pauvreté de nombreux petits éleveurs et des vieux ménages en milieu rural.

Notre collègue M. Méhaignerie, dans son excellent rapport, souligne les disparités importantes entre le niveau de vie des gros agriculteurs céréaliers et celui des petits éleveurs, en particulier des producteurs de lait. « Les résultats les plus faibles, écrit-il, sont atteints par les exploitations d'élevage de cinq à dix hectares ».

Il existe d'abord des disparités entre régions.

Le revenu brut d'exploitation en Basse-Normandie est par exemple l'un des plus faibles par exploitation et l'un des trois plus modestes pour l'actif familial, avec l'indice 73,1 contre l'indice 100 pour l'ensemble de la France et l'indice 309 pour les agriculteurs de la région parisienne.

Les disparités entre régions ne sont pas dues uniquement à la situation proprement dite de l'agriculture. A cet égard, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur le rôle important qui est le vôtre au sein non seulement du Gouvernement, mais des instances européennes pour faire en sorte que la politique régionale qui, désormais, doit être exécutée à partir de directives prises à Bruxelles, permette le développement de nos régions purement, trop purement, rurales.

J'ai d'ailleurs remarqué, à la lecture des textes préparatoires des décisions du conseil de ministres de la C. E. E., que les subventions accordées pour l'industrialisation des régions rurales le seraient sur proposition des gouvernements. Je déplore ce transit car il n'est pas bon que les régions soient aussi dépendantes des directives nationales, surtout dans un pays aussi centralisé que le nôtre. Mais j'espère, monsieur le ministre, que vous interviendrez avec force pour que des régions en retard, comme le sud et le sud-ouest de la France, bénéficient en priorité des crédits que la Communauté européenne mettra à la disposition des régions rurales en difficulté.

Il existe aussi des disparités entre catégories d'exploitations.

Vous le savez, le tableau est assez sombre, surtout pour les petites exploitations laitières.

J'ai parcouru, pendant la campagne électorale du mois de mars dernier, les 125 communes de ma circonscription, parmi lesquelles 122 sont rurales. Dans cinq ou six d'entre elles seulement, j'ai trouvé un maire me disant que la relève était assurée car il s'agissait de communes où la superficie moyenne d'exploitation offre un avenir acceptable aux jeunes exploitants. Dans toutes les autres communes, c'est-à-dire 117 ou 116, l'avenir était incertain ou même la relève n'était pas assurée.

Cette situation tient à différents facteurs, par exemple au fait que la restructuration n'est pas suffisamment poussée. Mais, là encore, se pose le problème de l'indemnité viagère de départ. Cette indemnité doit être modifiée; elle n'est pas réellement restructurante dans la mesure où elle laisse de côté les petites restructurations.

Je puis citer le cas de personnes qui exploitent quatre ou cinq hectares et qui disposent par ailleurs d'un petit revenu, parce que le mari travaille dans une exploitation laitière; elles pouvaient donc investir modestement et agrandir leur exploitation. Mais la S. A. F. E. R. de Basse-Normandie leur a refusé, à mon grand regret, la restructuration souhaitée parce que la prise en charge de terres voisines ne leur permettrait pas d'atteindre la surface minimale de quatorze hectares.

Cela est dommage, car chacun connaît les difficultés qu'éprouvent les exploitants de petites superficies à bénéficier de l'I.V.D. et à trouver un « interlocuteur valable » parmi leurs voisins. Souvent — et il en résulte de petits drames à la campagne — ces petits exploitants ne peuvent céder leurs terres qu'à un gros agriculteur, alors qu'ils auraient voulu aider un jeune, mais que le regroupement des exploitations ne permet pas d'atteindre la surface minimale requise.

En ce domaine, monsieur le ministre, une mesure de caractère social serait la bienvenue.

Je dirai quelques mots des cumuls. Trop souvent, la profession d'agriculteur est cumulée avec une profession libérale, par exemple, garantissant à celui qui l'exerce de gros revenus et lui conférant la qualité d'exploitant agricole qu'en réalité il n'a pas. A l'inverse, on ne saurait assimiler, comme certains le font à tort, à un cumul injustifié, le cumul d'une modeste activité de salarié — par exemple, d'un ouvrier de laiterie — avec la gestion d'une petite exploitation.

Que s'agit-il de faire, monsieur le ministre? Il s'agit, M. Beucler l'a justement souligné, d'assurer un développement global du milieu rural.

D'abord, vous pourriez utilement étudier avec le ministre du commerce et de l'artisanat et le ministre de l'économie et des finances les moyens de remédier à la disparition du petit commerce dans les campagnes, disparition qui est un élément de désagrégation du tissu rural.

Vous pourriez intervenir auprès du ministre de l'éducation nationale pour obtenir le développement des maternelles en milieu rural.

Il faut aussi, et plusieurs collègues ont insisté sur ce point, achever les adductions d'eau. Il faut encore accroître sans tarder les crédits qui permettent d'augmenter la puissance électrique des exploitations agricoles dans des départements tels que celui de la Manche, que j'ai l'honneur de représenter ici.

L'abondance des demandes de lignes téléphoniques est, certes, un signe de l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs, de leur volonté de se moderniser, mais c'est aussi la preuve du sentiment d'isolement qu'éprouvent les ruraux, notamment malades ou âgés. Il vous appartient, monsieur le ministre, d'harmoniser votre action en ce domaine avec celle de M. le ministre des postes et télécommunications.

Je suis surpris de constater que votre budget ne tient pas compte du rôle écologique de l'agriculteur qui, s'il était encouragé, contribuerait à freiner l'exode rural en permettant le maintien d'exploitations jugées actuellement peu viables, et qui cependant, si leurs exploitants étaient dûment rémunérés, joueraient le rôle, indispensable à toute la population, d'entretien de la nature.

Enfin, monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. Le rapport de M. de Montesquiou, malgré l'amabilité extrême que notre collègue vous a manifestée hier soir, est très sévère.

C'est un budget de reconduction pure et simple, constate M. de Montesquiou. Le B. A. P. S. A. pour 1974 n'améliore en rien les prestations servies aux exploitants agricoles, pourtant fort en retard sur les avantages sociaux consentis aux salariés. Il ne prévoit pas davantage l'extension au régime agricole des mesures qui seront prises en faveur des familles et des personnes âgées, bien que le ministre de l'agriculture ait donné l'assurance que les agriculteurs en bénéficieraient sans contribution supplémentaire.

Et de noter « que le présent budget n'apporte aucune amélioration des prestations familiales », qu'il « ne permettra probablement pas de financer la progression du pouvoir d'achat des familles annoncée par M. Poniatowski ni les autres mesures prévues : généralisation des allocations de maternité, extension de l'allocation orphelin, création de l'allocation de rentrée scolaire, amélioration des retraites des mères de famille et de l'allocation logement, qui n'ont pas de traduction financière dans le projet de budget qui nous est soumis. »

Constatons, d'autre part, et regrettons que si les commerçants et les artisans bénéficient désormais du régime de l'inalégitimité sans restriction, les exploitants agricoles demeurent assujettis à des conditions restrictives. Pourquoi cette discrimination? Les agriculteurs n'ont-ils pas les mêmes conditions de travail que les salariés.

L'assurance vieillesse des agriculteurs, comme celle des commerçants, est en retard sur celle des autres Français.

Pour ce qui est de l'assurance invalidité agricole, le rapporteur du B. A. P. S. A. souligne l'injustice du régime que perpétue l'inertie de ce projet de budget. Pourquoi ne pas aligner les agriculteurs sur le régime général? M. de Montesquiou

note pourtant que cela ne coûterait pas cher : 32 millions de francs pour l'alignement total ; 14 millions de francs pour l'alignement limité aux petits exploitants.

Quant au montant des pensions d'invalidité, il est, comme le montre le rapporteur, « excessivement modeste », plus de la moitié des invalides ne recevant que 272 francs par mois. L'égalité avec les salariés représenterait un relèvement de plus de 60 p. 100 de leurs pensions.

M. de Montesquiou en conclut que, dans ce budget « terne », « la volonté de parvenir à l'égalité des droits sociaux et à la solidarité des assurés au sein du régime agricole apparaît moins évidente que jamais. »

Monsieur le ministre, quelque peu déçu par votre budget dans son ensemble, et surtout par son volet social — je parle à titre personnel sans engager le groupe des réformateurs démocrates sociaux — je ne saurais l'approuver. Souhaitant toutefois ne pas me montrer négatif à l'égard d'un texte qui a son mérite, je me contenterai de m'abstenir.

Vous savez l'importance que j'attache à la poursuite de votre action au niveau européen afin de défendre une politique agricole commune qui, nous en sommes persuadés, est une des conditions de la prospérité de l'agriculture. Mais si je vous demande d'agir au niveau européen, ce n'est pas seulement pour soutenir cette politique agricole commune telle qu'elle est, mais pour lui donner un caractère encore plus social, afin de diminuer les disparités.

Le France serait la première à en bénéficier car ces disparités sont très grandes entre les agriculteurs et les autres catégories socio-professionnelles et entre les régions agricoles et les régions industrielles.

Serait-ce trop que vous demander, monsieur le ministre, de vous faire le champion de la justice sociale pour les agriculteurs? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. C'est avec quelque étonnement, pour ne pas dire quelque stupeur, que j'ai entendu M. Daillet mettre en doute le fait que les mesures d'ordre social concernant les familles, la vieillesse ou intéressant les handicapés, mesures annoncées par le ministre de la santé publique le 26 septembre 1973 à l'issue du conseil des ministres, seraient appliquées aux agriculteurs.

M. Jean-Marie Daillet. Les crédits nécessaires figurent-ils dans votre budget, monsieur le ministre?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Daillet, permettez-moi de vous dire que, lorsque l'on examine un budget, il faut le faire complètement. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de répondre aux questions posées sur ce point par le rapporteur, devant la commission des affaires culturelles, laquelle a exprimé sa satisfaction à cet égard, à la suite de mes déclarations.

Vous savez l'intérêt que les organisations professionnelles agricoles, notamment celles qui gèrent la mutualité sociale agricole, portent à juste titre à tous ces problèmes. Inutile de vous dire que, si elles avaient pu avoir le moindre doute à ce sujet, elles m'en auraient immédiatement saisi.

Vous avez, monsieur Daillet, une grande expérience de l'administration communautaire ; elle vaut pour l'administration nationale. Vous ne pouvez donc pas ignorer que certaines dispositions, avant d'être transcrites dans un budget, doivent faire préalablement l'objet du vote d'une loi. Elles ne sauraient être appliquées avant que le Parlement se soit prononcé sur le principe.

Certaines dispositions auxquelles vous avez fait allusion n'ont pas été traduites dans le budget pour la simple raison qu'elles n'ont pas encore d'existence légale. Mais il a été précisé à maintes reprises — et rien ne vous autorise à en douter — que l'ensemble de ces mesures sociales seraient étendues à l'agriculture et financées par le B. A. P. S. A., sans majoration de la cotisation et sans augmentation des charges qui incombent actuellement aux agriculteurs.

J'ai tenu à vous rassurer totalement et à ne laisser place à aucune ambiguïté.

Si c'est votre doute sur cette question fort importante, puisqu'elle met en cause des principes fondamentaux d'égalité et de justice sociale, qui vous avait conduit à envisager une abstention dans le vote sur ce budget, j'espère qu'après mes

explications vous reconsidèrerez votre décision. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre déclaration qui est, en effet, très importante. Puis-je poser une dernière question: les mesures dont vous parlez seront-elles proposées au Parlement pour prendre effet en 1974?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Un certain nombre de mesures seront proposées dès cette session.

Je vous demande de vous reporter aux déclarations faites par M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale qui a exposé l'ensemble des caractéristiques de son plan, précisé son échéancier et énuméré les différentes dispositions qu'il contient. Je ne puis que vous répéter que, naturellement, ces mesures seront toutes appliquées intégralement à l'agriculture, financées par le B. A. P. S. A., sans augmentation des cotisations telles qu'elles sont prévues.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Marc Bécam.** Alors, il faut voter le budget!

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin.

**M. Pierre Gaudin.** Mon intervention, monsieur le ministre, portera essentiellement sur les crédits de la recherche.

Comme l'ont signalé les rapporteurs, les crédits de l'Institut national de la recherche agronomique sont particulièrement insuffisants dans votre projet de budget. L'orateur qui m'a précédé à cette tribune a dit que vous étiez le ministre des pauvres. Je crains, à la lecture de ce fascicule, que vous ne soyez aussi celui de la pauvreté.

Examinons ce budget. L'enveloppe des crédits de fonctionnement est de 18 millions de francs au titre des mesures nouvelles. Mais il convient de noter que, de ce total, 14 millions 800.000 francs doivent être soustraits, qui se répartissent ainsi: 3 millions de francs sont affectés à des économies imposées sur les services votés; 10 millions de francs représentent des réajustements de salaires et certaines mesures sociales; 1.800.000 francs sont destinés à des transformations d'emplois, résultant de l'arrêt presque complet du recrutement. Il reste donc 3.200.000 francs qui permettront seulement, à concurrence de 1.500.000 francs, de créer dix emplois de chercheurs et trente-cinq emplois de techniciens administratifs et de consacrer, en fait, 1.700.000 francs au fonctionnement proprement dit des laboratoires.

Les mesures nouvelles, vous le constatez, atteignent à peine 15 p. 100 de leur montant apparent.

Bien que le plan n'ait pas programmé officiellement l'évolution des crédits de fonctionnement, les créations d'emplois suivantes avaient été prévues: 400 emplois de scientifiques et 1.200 emplois de techniciens et administratifs, soit, chaque année, 80 scientifiques et 240 techniciens.

Or, en quatre ans, 83 emplois de scientifiques et 176 emplois de techniciens et administratifs ont seulement été créés, soit, respectivement, pour chaque catégorie, un déficit de 20 p. 100 et de 15 p. 100 par rapport à ce qui avait été jugé nécessaire.

Cette faiblesse de recrutement est très préjudiciable, car la présence de jeunes dans les laboratoires scientifiques est une condition essentielle de l'efficacité, non seulement dans l'immédiat mais, surtout, pour l'avenir.

La subvention de fonctionnement, en dehors des salaires, atteindra 35.700.000 francs en 1974, soit à peine 1.700.000 francs de plus qu'en 1973. Je rappelle d'ailleurs qu'elle se montait, en 1969, à 42 millions de francs.

Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, on peut affirmer, sans exagérer, que les moyens de l'I. N. R. A. ont diminué de 40 p. 100 en cinq ans, et cela au moment même où le Gouvernement demande à cet organisme d'intensifier son activité dans le domaine des industries agricoles et de l'environnement. Pour survivre, l'I. N. R. A. devra-t-il se transformer en chasseur de recettes ou de contrats, avec les dangers que cela comporte?

En ce qui concerne les crédits d'équipement, monsieur le ministre, vous vous prévaliez d'une dotation de 69.500.000 francs. Or, si l'on tient compte de la hausse des prix, on peut dire que cette somme est sensiblement équivalente à celle qui a été votée dans le budget de 1973: 62 millions de francs. Mais elle est très inférieure à la moyenne prévue dans le Plan qui, elle, était de 85 millions.

Compte tenu de la faiblesse des crédits accordés en 1971 et en 1972, le Plan n'est réalisé — il est permis de l'affirmer — qu'à 50 p. 100 en francs courants.

Ce budget reproduit donc, en les aggravant, les difficultés que connaît l'I. N. R. A. depuis 1969. Vous cassez ainsi un instrument de recherche que les autres pays nous envient.

Vous n'avez pas su régler, monsieur le ministre, les problèmes de statut des différentes catégories de personnels. Vous n'avez prêté aucune attention aux problèmes scientifiques et aux techniques de l'agriculture. Avez-vous déjà visité, monsieur le ministre, un laboratoire de l'I. N. R. A., ce que ne manquent pas de faire les ministres étrangers de passage dans notre pays?

Vos interventions, au sein du Gouvernement, en faveur de la recherche agronomique sont d'une totale discrétion, ce qui n'est guère dans votre tempérament!

Qu'est devenue la commission Pons chargée de la liaison entre votre ministère et les chercheurs? Après des débuts très timides, elle semble avoir maintenant totalement disparu.

En fait, nous retrouvons, dans la situation de l'I. N. R. A., la politique gouvernementale en matière d'agriculture: d'un côté, une politique à courte vue, toujours en retard d'un événement — on l'a constaté cette année d'ailleurs à propos de la crise du soja et de celle de la viande — et, d'un autre côté, une politique de méfiance vis-à-vis des chercheurs, qui se traduit par une diminution des crédits.

Il est urgent, monsieur le ministre, de reviser votre politique car elle peut avoir des conséquences socio-économiques graves.

Mes critiques, monsieur le ministre, rejoignent celles qui ont été faites par les divers orateurs qui m'ont précédé, y compris ceux de la majorité. Seule, ma conclusion sera différente: il n'est pas, à mon avis, d'autre logique que de voter contre un budget que l'on désapprouve. C'est ce que, mes amis et moi, nous ne manquerons pas de faire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Rolland.

**M. Hector Rolland.** J'évoquerai, monsieur le ministre, trois points qui me paraissent essentiels pour notre agriculture.

J'avais déjà longuement traité le premier lors de la discussion budgétaire de 1973. Il s'agit du téléphone.

Certes, certaines de vos décisions ont sensiblement amélioré la situation antérieure; mais hélas! les mesures qu'elles ont entraînées restent nettement insuffisantes. Il ne se passe pas de semaine sans que des agriculteurs vivant dans des fermes isolées viennent se plaindre, à juste titre, du prix effarant qu'on leur demande pour installer le téléphone chez eux.

On ne peut reprocher au monde rural d'avoir les mêmes goûts de confort que le monde urbain; d'ailleurs, le téléphone se révèle de plus en plus indispensable.

Or, pour une installation en zone rurale, la somme réclamée est chaque année plus importante: de 2.500 francs à 3.000 francs, elle est passée cette année à 4.000 francs. En revanche, dans les villes, les candidats au téléphone sont favorisés puisqu'on ne leur réclame, si mes renseignements sont exacts, que 600 francs.

La disproportion est telle que je suis obligé d'en faire état; mais je suppose, monsieur le ministre, que vous n'ignorez rien de la situation: dans votre département les mêmes problèmes se posent, et vous les connaissez.

Alors, puisque les demandes sont dix fois plus nombreuses en ville que dans les campagnes, ne serait-il pas possible de faire jouer — j'avais déjà posé la question l'année dernière — dans ce cas, la solidarité nationale? Tous les candidats à l'abonnement téléphonique se verraient réclamer la même somme, de 1.000 francs, par exemple. Ainsi jouerait la solidarité au profit du monde rural, ce qui serait normal.

Il est urgent de résoudre ce problème. En effet, si satisfaction n'est pas donnée sur ce point, comme sur d'autres d'ailleurs, plus rien n'empêchera les cultivateurs, du moins les plus jeunes, de quitter leur exploitation même si, par ailleurs, certaines aides leur sont apportées. La désertification de nos campagnes continuera alors à s'accroître.

J'espère, monsieur le ministre, que vous prendrez en considération ma suggestion.

Le deuxième point que je veux évoquer a trait à l'élevage. Là encore, en dépit de vos tentatives, de votre dynamisme, de votre volonté d'améliorer les conditions de vie des éleveurs, les résultats ne sont pas excellents!

**M. Pierre Pranchère.** Ce n'est pas ce que vous disiez précédemment!

**M. Hector Rolland.** Ne m'interrompez pas, monsieur Pranchère, ou alors demandez la parole.

**M. Pierre Pranchère.** Vous ne vous gênez pas beaucoup, monsieur Rolland, pour interrompre les orateurs du groupe communiste.



**M. Hector Rolland.** Auriez-vous bonne mémoire, par hasard ? Comme vous avez une mauvaise politique, cela ferait un équilibre !

Dans le domaine de l'élevage, pendant un certain temps — nous vous en avons donné acte — les éleveurs ont obtenu satisfaction et ils en ont été très reconnaissants. Puis la clause de pénurie a joué, en dépit de vos efforts pour obtenir sa suppression. Les prix de la viande sur pied ont alors diminué de 20 p. 100, de 25 p. 100 dans certains cas, voire de 30 p. 100 alors que les prix des matières premières ont prodigieusement augmenté.

La responsabilité en incombe, non pas au Gouvernement, mais à la loi de l'offre et de la demande. Toutefois, il faut reconnaître que certaines importations de viande ont pesé sur les prix de la viande française, la loi de l'offre et de la demande entraînant une diminution de ces derniers.

Mais il est fort regrettable qu'au mois de septembre les prix de la viande à la consommation aient augmenté de 10 p. 100. C'est là que le bât blesse. C'est là qu'il y a quelque chose de faussé dans notre société.

D'un côté, les prix diminuent fortement et, de l'autre, ils augmentent sensiblement.

Les éleveurs ne comprennent plus ! Des efforts sont consentis en vue d'éviter l'inflation — objectif qui n'a pas été atteint d'ailleurs — et, en même temps, les prix de détail augmentent, contribuant ainsi à l'inflation.

Une étude très sérieuse est à faire et des dispositions doivent être prises pour qu'il n'y ait pas diminution, d'un côté, et augmentation de l'autre.

Enfin, j'évoquerais le problème des adductions d'eau. L'Etat a fait des efforts extrêmement importants pour les bâtiments d'élevage, et nous en sommes très heureux. Mais qui parle aujourd'hui de « bâtiment d'élevage » doit également parler du développement du réseau d'adductions d'eau. En dépit des importants efforts qui ont été consentis, l'ensemble du monde rural est bien loin d'obtenir satisfaction.

Dans ce domaine aussi un effort considérable doit être entrepris, sur le plan national, si l'on veut maintenir dans le monde rural une certaine vie à laquelle les citoyens eux-mêmes sont très attachés.

Rien ne serait plus préjudiciable à notre genre de vie et à notre civilisation que la disparition de la nature même de nos campagnes, si nécessaire à la vie des hommes. Partout priorité doit être donnée à ce monde rural, puisqu'on s'aperçoit de plus en plus que les larges regroupements au sein des communautés urbaines coûtent beaucoup plus cher que les bâtiments d'élevage, l'adduction d'eau, le téléphone dans le monde rural. En effet, pour l'équipement de nos villes — et c'est le maire d'une ville de 40.000 habitants qui parle — précisément à cause des concentrations de population, nous sommes amenés à dépenser des sommes extraordinaires que nous aurions pu économiser si l'on avait eu assez d'intelligence et d'imagination pour maintenir à la terre les familles paysannes.

Lorsque je vois les cités de la banlieue de Paris ou de grandes villes comme Lyon, Marseille ou Lille — et je pourrais en citer bien d'autres — je pense que notre civilisation est dans l'erreur et qu'il est grand temps de redresser la barre en accordant au monde rural les améliorations indispensables qu'il réclame, dans sa sérénité, avec beaucoup de sagesse. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Baudouin.

**M. Henri Baudouin.** Monsieur le ministre, il y a tout juste six mois, après trois sessions — la dernière ayant duré quatre jours — un compromis intervenait le 1<sup>er</sup> mai 1973 entre les délégations européennes sur la fixation des prix agricoles pour la campagne 1973-1974.

Lors des négociations, et à l'examen des propositions de la commission de Bruxelles, la France, en votre personne, monsieur le ministre, avait jugé trop fortes les augmentations proposées pour les prix des céréales et trop faibles les hausses envisagées pour les prix des fruits et légumes, du lait et de la viande bovine.

La France réclamait une augmentation de 8,50 p. 100 pour le lait et de 15 p. 100 pour la viande bovine. Les majorations obtenues ont été finalement de 5 p. 100 pour les fruits et légumes, de 10,5 p. 100 pour le bœuf, de 7,5 p. 100 pour le veau, de 4 p. 100 pour le porc et de 5,5 p. 100 pour le lait.

Sans être entièrement satisfaisant, ce nouveau barème des prix semblait acceptable pour la France.

En effet la hausse de 5,5 p. 100 du prix du lait était supérieure à la proposition initiale et, de manière générale, la hiérarchie des prix des productions animales se trouvait améliorée par rapport aux productions végétales, notamment par rapport aux prix des céréales dont l'augmentation était limitée à 1 p. 100.

Vous vous êtes battu, monsieur le ministre, avec fermeté pour obtenir à cette occasion le meilleur résultat possible, face à nos partenaires, pour la plupart peu favorables, au départ, aux solutions retenues.

Le monde agricole y a été sensible, et votre rôle dans ces négociations mérite d'être souligné. Mais dans cette période inflationniste, les coûts de production augmentent rapidement. La progression est forte, notamment pour les aliments du bétail et pour les charges d'exploitation — salaires et fermages.

Aussi le revenu des producteurs de lait, qui s'était quelque peu amélioré depuis deux ans, risque-t-il de se dégrader à nouveau.

Sans doute les négociations d'avril 1974 sont-elles encore loin, mais il n'est pas trop tôt pour envisager un relèvement du prix indicatif du lait et des niveaux d'intervention à compter de la prochaine campagne.

Pourquoi ne demanderait-on pas dès maintenant l'application de la prime à la consommation du beurre, décidée à Luxembourg et prise en charge par le F.E.O.G.A. ?

La chute des cours de la viande met en évidence les insuffisances du système en vigueur. Il est indispensable qu'au cours des prochaines négociations le prix d'orientation soit réexaminé en vue d'un relèvement sensible.

Parallèlement, la fixation du prix d'intervention devrait approcher aussi près que possible du prix d'orientation.

Sans doute me direz-vous que les augmentations de prix doivent être limitées compte tenu de la conjoncture inflationniste. C'est certain. Mais vous admettez, j'en suis persuadé, qu'il faut également permettre aux exploitants de suivre l'évolution des revenus salariaux ou des revenus non agricoles, sous peine de décourager la production.

Or le mythe de la surproduction s'est évanoui. Nous nous rendons compte que l'on passe très facilement d'une situation de surproduction à une situation de pénurie dans tous les domaines et qu'aujourd'hui la plupart des grands produits agricoles demeurent rares sur le marché mondial.

Sans dramatiser l'actuelle pénurie relative, il ne faut pas oublier l'émotion provoquée par la décision des Etats-Unis de suspendre leurs livraisons de soja. Il ne faut pas oublier non plus la décision de la Communauté économique européenne d'interdire toute sortie de blé dur et de riz pour préserver la sécurité de son approvisionnement, puis de taxer les exportations de blé tendre.

Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un phénomène conjoncturel, d'un accident passager et par conséquent négligeable. Il faut, en tout état de cause, éviter qu'il se produise dans le domaine des productions animales où des solutions ne pourraient intervenir qu'à terme et par conséquent sans doute trop tard.

Ce renversement de la conjoncture est un argument supplémentaire à faire valoir à nos partenaires européens à l'occasion des négociations pour la fixation du prochain barème des prix de la campagne 1974-1975.

Après ces observations d'ordre général sur la politique des prix agricoles, j'aborderai très brièvement quelques points particuliers du budget.

Il est toujours difficile de porter un jugement sur un budget. Un budget forme un tout, un édifice qui a été préparé avec soin. On peut, certes, toujours critiquer les choix faits, mais à la condition de ne jamais perdre de vue que leurs auteurs y ont mûrement réfléchi. Je ne viendrai donc pas vous dire : « Il faudrait un peu plus de ceci ou de cela. » Ce serait trop facile et évidemment sans portée.

Je me bornerai à appeler, avec conviction, votre attention sur plusieurs points particuliers et notamment, après de nombreux collègues, sur l'enseignement agricole.

L'augmentation des crédits de fonctionnement reste faible : 8,4 p. 100. Mais je tiens surtout à souligner que celle des subventions de fonctionnement de l'enseignement privé — 1,3 p. 100 — est tout à fait insuffisante.

Si le secteur des bourses bénéficie d'un effort non négligeable, en dépit de ce relèvement sensible, la parité ne sera pas encore rétablie entre les bourses du secteur public et celles du secteur privé.

Le retard apporté dans la confection de la carte scolaire constitue une gêne pour les responsables d'établissements qui ne peuvent fixer avec certitude leurs programmations d'équipements, souvent indispensables dès maintenant.

Il conviendrait que le Gouvernement fournisse toutes précisions utiles sur l'état d'avancement des travaux relatifs à cette carte et je vous serais personnellement obligé, monsieur le ministre, de bien vouloir me faire connaître les perspectives d'avenir envisagées, notamment pour les maisons familiales rurales, si appréciées du monde rural.

En ce qui concerne les équipements collectifs, je me contenterai d'insister spécialement sur l'insuffisance des crédits prévus en faveur de l'électrification rurale.

Sans doute l'adduction d'eau constitue-t-elle aujourd'hui l'équipement essentiel. Mais on oublie peut-être trop la nécessité de renforcer le réseau électrique existant, sous prétexte qu'il devrait suffire aux besoins. Or, dans certaines régions, dont celle que j'ai l'honneur de représenter, la situation est désastreuse. Les exploitants et les artisans ruraux se trouvent souvent dans l'impossibilité d'utiliser le matériel le plus indispensable à leur exploitation. Je pense notamment aux machines à traire. Qu'advient-il, monsieur le ministre, des tanks à lait et de l'équipement du froid à la ferme qui tend à se généraliser, s'il n'est pas rapidement porté remède à ces insuffisances ?

Quant à l'équipement des exploitations, la stagnation des crédits pour les bâtiments d'élevage risque d'accroître les retards déjà importants — cela a été souligné plusieurs fois — dans l'attribution des subventions.

A ce propos, ne serait-il pas possible d'envisager, pour d'autres productions, une aide comparable à celle qui est actuellement accordée lors de la construction des bâtiments d'élevage ? Je songe, par exemple, au hangars destinés au séchage ou au traitement de productions maraichères. Certes, je n'ignore pas que ces crédits sont accordés en vertu de la loi sur l'élevage, mais je me permets d'appeler votre attention sur l'intérêt que présenteraient dès maintenant de telles mesures pour d'autres secteurs de production.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'attention que vous voulez bien porter à mes observations sur le budget pour 1974 qui, s'il n'est pas parfait, traduit néanmoins votre volonté non seulement de tenir les promesses faites au mois de juillet dernier à l'issue de la conférence annuelle entre l'Etat et les professionnels, mais aussi de poursuivre dans un contexte international souvent difficile la politique agricole commune qui demeure la meilleure chance pour notre agriculture. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Boulay, dernier orateur de la matinée.

**M. Arsène Roulay.** Monsieur le ministre, mon ami M. Planeix étant retenu dans sa circonscription par une obligation imprévue, il m'incombe de présenter à sa place les observations qu'il souhaitait formuler à l'occasion de votre projet de budget pour 1974.

Ces observations concerneront, pour l'essentiel, la situation de l'élevage et de la viande bovine. Si l'on excepte le secteur de la Limagne, c'est en effet la principale activité des agriculteurs de notre région, et aussi leur principal sujet d'inquiétude.

Cette affaire ne concerne d'ailleurs pas le seul département du Puy-de-Dôme, comme l'ont démontré les récentes manifestations organisées dans plus de quinze départements par le comité de Guéret.

De quoi s'agit-il ? D'un mécontentement passager ? Ne le croyez pas, monsieur le ministre, car le malaise est beaucoup plus ancien et beaucoup plus profond.

Depuis plusieurs années, nous assistons dans nos régions de montagne et de demi-montagne à une lente dégradation de la situation des éleveurs. Ni les interventions du F. O. R. M. A. et du F. E. O. G. A. ni celles de la S. I. B. E. V. n'ont permis à nos éleveurs de recevoir à ce jour la juste rémunération de leurs efforts.

Aussi, les organisations professionnelles ont-elles réclamé une véritable organisation du marché de la viande et l'intervention d'un Office spécialement créé à cet effet : l'Office de la viande. Ecartant les nombreuses propositions de loi déposées à ce sujet, le Gouvernement a décidé de créer cet Office par un décret du 1<sup>er</sup> décembre 1972 ; c'est ainsi qu'est né l'O. N. I. B. E. V.

J'ignore quels seront les avantages et les inconvénients de cet Office. Institué dans la hâte, à quelques mois des élections législatives, l'Office n'a pas encore reçu l'ensemble des structures qui lui permettraient de fonctionner. Je suis persuadé qu'une loi votée par le Parlement aurait pu apporter de meilleures garanties aux éleveurs ; mais je ne puis en dire plus dans l'ignorance où nous sommes actuellement de la réalité même de cet Office.

Ce que nous pouvons affirmer, en tout cas, c'est que rien n'est prévu dans votre projet de budget pour le financement de l'O. N. I. B. E. V. en 1974. Dans ces conditions, je suis bien obligé de reprendre, moi aussi, la question que pose notre collègue Bertrand Denis dans son rapport : l'O. N. I. B. E. V. aura-t-il les moyens financiers nécessaires en 1974 et où les prendra-t-il ?

L'idée a été lancée que l'office pourrait fonctionner grâce aux concours du F. O. R. M. A. J'ai tenté de faire un calcul, nécessairement sommaire en raison des imprécisions de la présentation

budgétaire. J'ai trouvé qu'en 1974 le F. O. R. M. A. consacrerait 114 millions de francs aux deux secteurs de la viande et de l'aviiculture : cette somme est évidemment insuffisante pour couvrir les dépenses d'installation et de démarrage de l'Office, qui ont été chiffrées à 400 millions de francs.

Les éleveurs se trouvent donc dans la plus totale incertitude. Cela est d'autant plus inquiétant que dans une situation mondiale de pénurie de la viande, la France commence à enregistrer des excédents. Dans ma région, les éleveurs doivent construire à la hâte, et à grands frais, des bâtiments supplémentaires pour recevoir le bétail qui ne trouve pas preneur.

Alors qu'on parle partout de pénurie, il est navrant que les éleveurs de nos régions du Centre éprouvent des difficultés pour vendre leur bétail. Les intéressés ont l'impression qu'on leur refuse l'accès aux vastes besoins du Marché commun et que la France joue trop timidement la carte de ce que certains ont appelé « l'or rouge », c'est-à-dire de la viande. Or, si notre pays manque de matières premières dans maints domaines, la viande peut y être produite en abondance pour peu que le Gouvernement veuille bien organiser le marché et aider les éleveurs.

Pour l'heure, dans nos régions, la situation est grave. Les charges d'exploitation s'alourdissent sans cesse. En dépit de la surproduction de viande dans ce secteur, elle demeure un produit cher, presque de luxe, tandis que la Communauté doit en importer d'Uruguay, d'Argentine ou d'Europe de l'Est par l'intermédiaire de l'Irlande.

Le Gouvernement doit agir sans retard. L'organisme d'intervention, l'O. N. I. B. E. V., est prêt à fonctionner : il faut lui donner les crédits nécessaires pour se mettre en route au plus vite. Vous disposez par ailleurs d'organismes comme la Sopexa — société pour l'expansion des produits agricoles — ou le centre national du commerce extérieur ; il faut qu'ils aident les éleveurs à s'implanter sur les marchés étrangers.

J'ajoute que si rien n'est fait au plus tôt, nos éleveurs céderont au désespoir, vendront leur bétail, et notre pays affrontera de nouveau la pénurie, avec les conséquences qu'un tel état de choses aura sur les prix à la consommation et sur notre balance extérieure.

Au sujet des prix, je vous poserai une question, monsieur le ministre. Au début de l'année, puis en juillet, le Parlement a suspendu, à la demande du Gouvernement, le recouvrement de la T. V. A. sur la viande de bœuf.

Cette exonération a entraîné une perte de recettes fiscales supérieure à un milliard de francs. Dans le même temps, les prix à la production n'ont pas augmenté mais baissé et les prix à la consommation n'ont pas baissé mais augmenté. Non seulement je reprends la question de mon collègue M. Rolland, mais j'aimerais savoir à qui ont profité ces moins-values fiscales qui, certainement, n'ont pas été perdues pour tout le monde.

Pour en terminer avec cette brève intervention, je m'associerai aux propos de mon ami M. Gaudin et de plusieurs autres collègues, concernant la situation de l'I. N. R. A.

Pour 1974, vous nous proposez une réduction des crédits des services votés et donc une diminution générale des moyens accordés à la recherche agronomique. Même si les recherches de l'I. N. R. A. ne reçoivent pas toujours — tant s'en faut — l'approbation des agriculteurs et notamment des éleveurs, comment ne pas s'inquiéter de cette réduction des moyens budgétaires ? J'en parle en connaissance de cause, monsieur le ministre, puisque, dans mon département, à Theix, existe un important centre de recherches de l'I. N. R. A.

Je crains bien, dans ces conditions, que la pénurie de crédits ne conduise l'I. N. R. A. à recourir de plus en plus à des contrats extérieurs, ce qui entraînerait une déviation des thèmes de recherches au profit d'intérêts particuliers à très court terme. En outre, l'I. N. R. A. est contraint d'engager de plus en plus de personnels temporaires tandis que la carrière des personnels titulaires est compromise.

Telles sont, monsieur le ministre, les seules questions que je voulais évoquer au nom de mon collègue M. Planeix, à l'occasion de la discussion de ce budget. Il ne vous échappera pas que, tant pour l'élevage que pour la recherche, c'est de l'avenir de notre agriculture qu'il s'agit : à court terme, par le biais du revenu individuel des agriculteurs et, à long terme, par le jeu de la recherche qui permet la modernisation.

Malheureusement, à ces deux questions, votre budget ne fournit aucune réponse véritablement satisfaisante. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646) (rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Agriculture et développement rural, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite) :

Agriculture et développement rural :

(Annexe n° 4 — M. Godefroy (agriculture) et M. Soisson (développement rural), rapporteurs spéciaux ; avis n° 686, tome I, de M. Méhaignerie (agriculture) et tome II, de M. Huguet (développement rural) au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 682, tome IV, de M. Mayoud (enseignement agricole) au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 17. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 686, tome III, de M. Bertrand Denis au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 41. — M. Ducray, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome XVII, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 686, tome XXIV, de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
MARCEL CHOUVET.

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

